Villemotier

année 2009

Au sommaire...

LES ELUS :
Le Mot du Maire 1
Visite de l'usine de la TIENNE 2

EVENEMENTS :
Dictée 2009 3
Banquet de classe 2009 4
Marche du 8 mai 2009 5
100 ans d'Yvonne VINCENT 6
Les bébés, les papas et mémé Gilberte 6
Le temps fort des vœux 2010 7
Mariages 2009 8
Mais encore... 9

ENFANCE :
Structure "Petite enfance" de Bény et Domsure 10
Caramel 11
Caf de l'Ain 12

AINES / SERVICES :
ADMR 13
ADAPA 14
CLIC des pays de Bresse 15
MARPA 16

CCCC :
SPANC 17
Ecole de Musique du Canton de Coligny 18
Déchetterie intercommunale de Pirajoux 19

GUIDE PRATIQUE :
Renseignements utiles 20
Presse : correspondants 20
Les assistantes maternelles 21
Horaires des cars 21

INFOS CITOYENNES :
Animaux errants et dangereux 22-23
Brulage des déchets végétaux par les particuliers 24
Elagage : mode d'emploi 25
ORGANOM 26

ECOLE :
Rentrée 2009 : 17 nouveaux élèves 27
Ecole numérique rurale 27
La chasse au Loup 27
Classe de natation 28
Repas de Noël 2009 28

ASSOCIATION :
Bibliothèque 29
Cantine scolaire 29
Sou des écoles 30-31
Farfouille inter-association 32
ARLIB 32
Gymnastique Volonataire 33
YOGHARMONIE 34
Société de chasse communale 34
Pompiers 34
Gloire Napoléonienne 35
Slipper Hurricane 36
Club Vill'amitié 37
Fleurissement 37

ACTIONS :
La chasse au loup 38-41
Concours de dessin 42

SE SOUVENIR :
Certificat d'étude 43
Bataille de Moulin des Ponts 44
Rafle Maison Forte de St Germain 45
Tragédie 45-49

LISTE DES COMMERÇANTS 50

ETAT CIVIL 51

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2010 52

Le Mot du Maire

C'est un moment de plaisir, j'espère, que vous réserverez à la lecture de l'édition 2010 de notre bulletin municipal. Je remercie toutes les personnes qui ont participé à sa rédaction, membres de la commission communication, mais aussi les intervenants extérieurs au conseil municipal.

La vitesse de croisière de la nouvelle équipe municipale est maintenant prise. Je remercie ainsi tout le Conseil et plus particulièrement mes quatre adjoints pour leur implication à mes côtés.

L'équipe du personnel communal a été renforcée dans le cadre scolaire, puisqu'à la rentrée 2009-2010, Valérie DONGUY a été recrutée à temps partiel en qualité d'A T S E M aux côtés d'Edith GOLLION. C'était nécessaire du fait de l'augmentation constante des effectifs scolaires, liée à l'installation de nouveaux ménages ces dernières années. Mes remerciements vont également à toute l'équipe des agents municipaux qui assurent le bon fonctionnement des services de la Commune.

Dans la rubrique des équipements nouveaux, rien de spectaculaire n'a été réalisé en 2009. Notons la réception définitive de la station de traitement des eaux usées qui fonctionne depuis la fin d'année 2008 et qui donne toute satisfaction. Les logements du presbytère ont vu les huisseries remises à neuf. Ce même bâtiment fera d'ailleurs l'objet d'une attention particulière dans un futur proche, en matière de rénovation de façades.

La sécurité au centre-village est un sujet récurrent. C'est dans cet esprit que notre équipe municipale a entamé une réflexion pour la réalisation d'équipements sécuritaires dans la traversée du bourg. Un maître d'œuvre a été désigné et après quelques réunions de travail les choses prennent forme. La prudence et la patience seront de mise lors de l'accomplissement du chantier avant l'été.

Dans un tout autre domaine, c'est de patience aussi, dont j'ai dû faire preuve, pour tenter de trouver une solution la moins pénalisante pour VILLEMOTIER, dans l'élaboration du futur tracé LGV, qui, à coup sûr empruntera notre territoire communal puisque deux hypothèses possibles nous impacteraient. C'est au ministre maintenant de trancher. Mais nous resterons mobilisés de toute manière, pour le sort réservé à notre population autour du trafic ferroviaire démultiplié sur la ligne dite « de la Bresse ».

Une dernière chose : pour vivre l'info locale en continu, vous pouvez consulter le site internet dont la commune s'est dotée : **www.villemotier.fr** et que Nancy fait vivre depuis qu'elle l'a créé. Si quelques passionnés semblent intéressés à y apporter de l'information, pourquoi ne pas rejoindre l'équipe...

La crise économique qui dure, les réformes précipitées à propos des structures de nos collectivités territoriales, sont des réalités actuelles qui engendrent un tas de questionnements et d'incertitudes. Gardons confiance et gageons que le Maire et son Conseil restent et resteront la meilleure façon de vous représenter au quotidien avec vous.

Pour conclure, avec mes collègues du Conseil Municipal, j'adresse à chacun de vous, mes vœux de bonne santé, joie et réussite pour l'année 2010.

Site Internet - page d'accueil
www.villemotier.fr

Visite de l'usine de TIENNE

Environnement : les élus ont visité "La Tienne"

Nous produisons des déchets et nous les trions. Mais ensuite que deviennent-ils ? C'est ce que nos élus sont allés découvrir samedi matin sur le site de "La Tienne", site qui est géré par le syndicat mixte ORGANOM. Parés d'un gilet fluorescent, ils sont accueillis par Marcel Pépin, délégué pour la communauté de communes de Treffort, et Christine Guillot, chargée de communication. Créé en 1984, le site occupe aujourd'hui une surface de 32 ha. "La Tienne" accueille annuellement 115 000 tonnes de déchets produits par 18 communautés de communes (196 communes ou 300 000 habitants) et 12 agents y ont un emploi permanent.
Un transit quotidien de 150 camions fournit de l'activité à 3 pôles :

- Le compostage des déchets verts : Sur une plate-forme de 13 ha, 15 000 tonnes de déchets verts sont traités annuellement. Après 2 broyages, un temps de fermentation, un autre de maturation, un passage au crible, 3000 tonnes de compost seront vendues aux professionnels ou aux particuliers. Les jus sont évacués vers la station de lagunage voisine puis vers la station d'épuration. 2500 tonnes de palettes de bois non traité sont également broyées pour alimenter des chauffages collectifs.
- L'enfouissement des ordures : Chaque casier a une surface de 2,5 à 3 ha. C'est un gros trou de 12 à 15 m au fond duquel l'argile est tassée et recouverte d'une géo membrane pour assurer l'étanchéité. 50 cm de graviers, au travers desquels les jus seront récupérés puis conduits au bassin de lagunage, tapissent le fond du casier. Les ordures sont tassées sur la couche de cailloux. Quand le casier a accueilli 300 000 tonnes de déchets, il faut installer les puits de captage des gaz, refermer le tout, recouvrir de terre et semer de l'herbe.
- Le biogaz : Il est composé de méthane et d'hydrogène sulfuré (gaz abrasif à odeur d'oeuf pourri). Non épuré, le biogaz ne peut pas être injecté dans le circuit du gaz. Au travers d'installations complexes, 1000 à 1500 m3 de biogaz sont brûlés chaque heure, sans production de dioxine car la température de combustion est élevée (1000°).

Aujourd'hui, le dernier casier se remplit, 50 ha vont venir agrandir le site et permettre la construction d'une usine dont l'objectif est de "valoriser tout ce qui est valorisable".
Pour répondre à toutes nos questions, le site de "La Tienne" est ouvert au public samedi 28 novembre de 9 h à 16 h. Les bottes sont utiles avec une météo humide.

Visite de l'usine de Tienne par les élus.

Dictée 2009

Incendie

Les amis de Coligny - rue des Roses
01270 COLIGNY
www.lesamisdecoligny.fr

Incendie

Il pouvait être une heure du matin, tout le bourg dormait, j'écrivais dans ma chambre, lorsque tout à coup je m'aperçois que mon papier est devenu rouge sous ma plume. Mes deux fenêtres s'étaient changées en deux grandes tables opale rose à travers lesquelles se répandait autour de moi une réverbération étrange.

C'était l'hôtel voisin du mien, qui avait pris feu, et qui brûlait.

Cependant un orage était survenu, il pleuvait à verse. Les paysans, réveillés par le tocsin, accouraient de la montagne avec leurs seaux de cuir à la main. Bientôt les pompes sont arrivées, les chaînes de travailleurs se sont formées. Toute la charpente de la maison voisine brûlait dans une seule flamme. Cette immense pyramide de braise, surmontée d'un vaste panache rouge que secouait le vent de l'orage, se penchait avec des craquements sourds sur notre toit, déjà allumé et pétillant çà et là. Il a fallu, sous les flammèches et les tourbillons d'étincelles, écorcer les ardoises d'une partie du toit et couper les pignons-girouettes des lucarnes. Du grenier je plongeais dans la fournaise et j'étais pour ainsi dire dans l'incendie même. C'est une effroyable et admirable chose qu'un incendie vu à brûle-pourpoint.

On ne peut se figurer avec quelle rage l'eau attaque son ennemi. La pompe, ce long serpent qu'on entend haleter en bas dans les ténèbres crache avec fureur un jet d'acier liquide sur l'épouvantable chimère à mille têtes. Le brasier, attaqué à l'improviste, hurle, se dresse, bondit effroyablement, ouvre d'horribles gueules pleines de rubis, et lèche des ses innombrables langues toutes les portes et toutes les fenêtres à la fois. La vapeur se mêle à la fumée ; des tourbillons blancs et des tourbillons noirs s'en vont à tous les souffles du vent, et se tordent et s'étreignent dans l'ombre sous les nuées. Rien n'est plus terrible et plus grand que cet ancien et éternel combat de l'hydre et du dragon. Quand la charpente en feu s'est écroulée, magnifique moment où le panache écarlate de l'incendie a été remplacé, au milieu d'un bruit terrible, par une immense et haute aigrette d'étincelles, une cheminée est restée debout sur la maison. Un jet de pompe l'a jetée dans le souffre. Le Rhin, les villages, les montagnes, les ruines, tout le spectre sanglant du paysage reparaissant à cette lueur, se mêlaient à la fumée, aux flammes, au glas continuel du tocsin, au fracas des pans de mur s'abattant tout entiers comme des ponts-levis, aux coups sourds de la hache, au tumulte de l'orage et à la rumeur de la ville. Vraiment c'était hideux, mais c'était beau.

Exrait de Victor Hugo
Le Rhin, lettres à un ami

À brûle-pourpoint : sans avertissement et soudainement.

Chimère : La chimère est, dans la mythologie grecque, une créature fantastique, fille de Typhon, généralement décrite comme ayant une tête de lion, un corps de chèvre et une queue de serpent, crachant du feu et dévorant les humains.

Hydre : Cette créature est décrite comme un serpent d'eau à corps de chien possédant plusieurs têtes, dont une immortelle. Ses têtes se régénérait doublement lorsqu'elles étaient tranchées, et l'haleine soufflée par les multiples gueules exhalait un poison radical, même durant le sommeil de l'animal.

SARL NEVORET REGIS

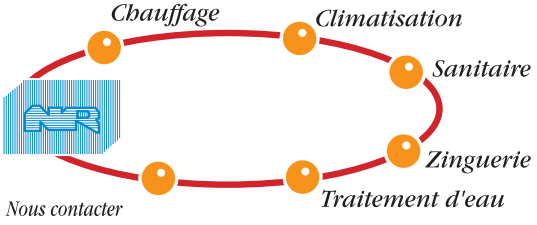

B.P. N° 9 - Rue des Fleurs **01851 MARBOZ**
Tél. 04 74 42 02 33
Bramafan **01270 VILLEMOTIER**
Tél. 04 74 30 15 49
Cornaton **01310 CONFRANÇON**
Tél. 04 74 30 43 86

Fax 04 74 42 05 28
WWW.NEVORET.fr

Banquet de Classe 2009

14 mars 2009

Après un dépôt de gerbe au monument aux morts, le groupe des classards a été reçu en Mairie pour le vin d'honneur offert par la Municipalité.

Ce traditionnel banquet des classes a réuni une cinquantaine de personnes des classes en 9 et en 4. Habituellement préparé par nos restaurateurs locaux, les ATTUCCI, exceptionnellement c'est le restaurant LE CANDI de Roissiat qui les a régalés cette année du fait que M. et Mme ATTUCCI étaient eux-mêmes classards. Il s'est tenu dans la salle communale de Villemotier.

Marche du 8 mai 2009

Départ parking de la salle communale, chemin des Ecoliers, la Croix Cordée, la Griffonnière, direction Marboz, Florence, Groboz, Bramafan, bois des Fafioles, Montfollet, chemin des Ecoliers et retour parking de la salle communale: 14 kilomètres à la découverte du village de Villemotier coté Bresse. Un programme bien rempli pour un après-midi de balade pédestre.

Quelque 70 marcheurs ont répondu présent à l'équipe municipale qui est l'initiatrice et l'organisatrice de la journée.Cette randonnée attire non seulement de plus en plus de villemontois, mais aussi des personnes des villages environnants (Coligny, Montrevel, Attignat, Poliiat, Bourg,...) âgés, de 10 à 75 ans.

"C'est une marche agréable car on est sur des sentiers, il y a très peu de route, on voit notre village autrement" disent les uns ;"on a la possibilité de s'arrêter quand on veut, il y a toujours un chemin qui retoune au village" disent d'autres. Chacun trouve son bonheur, surtout avec le beau temps.

Le soir venu, le groupe se rassemble à la salle communale autour d'un casse-croûte bien mérité. De quoi reposer les muscles et se détendre de la manière la plus sympathique qui soit.

Devinez à qui sont ces beaux mollets musclés ?

100 ans d'Yvonne VINCENT

7 mars 2009

A l'occasion des 100 ans de Madame Yvonne VINCENT, une délégation de quatre à cinq personnes s'est rendue, avec l'accord de sa famille, chez elle pour fêter cet évènement.

Les bébés, les papas et mémé Gilberte

Gilberte PIROUX Arrière grand-mère 4 fois en un mois

Que du bonheur et des bonnes nouvelles pour Gilberte Piroux ce printemps !

Le 6 avril, Cécile Marquis et Julien Plaisse annoncent l'arrivée, avec quelques jours d'avance, de Amélie ; sa grande soeur Mathilde lui a déjà fait une place dans sa chambre.

Le jour de la fête du travail (pas pour tout le monde) Alexis et Tom pointent leur nez dans le foyer de Karen Morel et David Vulin ; Anaïs vient de devenir deux fois grande soeur.

Et quelques jours plus tard, le 6 mai, Fabienne Marquis et Rachel Subtil apprennent à Lucas qu'il devient le grand de la famille ; sa petite soeur Lilou est née.

Beaucoup de joie pour mémé Gilberte, qui a déjà 15 petits-enfants et maintenant 17 arriéres-petits-enfants. De quoi encore recevoir beaucoup de bisous et faire de grosses piles de crêpes !

Le temps fort des vœux 2010

les pompiers communaux à l'honneur

Le temps fort de cette cérémonie s'adresse aux sapeurs-pompiers de la commune. Faisant part d'un réel dévouement, de volontariat et de beaucoup de bénévolat, huit d'entre eux sont aujourd'hui récompensés par des médailles d'honneur et un diplôme, sur les 12 pompiers bénévoles que compte la compagnie de Villemotier : pour Daniel Marquis (caporal et chef de corps) et Bernard Michel, médaille échelon OR pour 30 années de service ; pour Dominique Millet et Jean-Yves Vuillod, médaille échelon VERMEIL pour 25 années de service ; et pour Pierre Guillet, Alain Burtin, Bruno Gavand et Pascal Véry, médaille échelon ARGENT pour 20 ans de service.

Mariages 2009

Aurélie Guyon et Xavier Martel

Le 28 mai, Aurélie Guyon, 32 ans, femme au foyer et Xavier Martel, 33 ans, chef d'équipe ont uni leur destinée devant Pierre Guillet, maire adjoint, assisté de Chantal Vannier, secrétaire. La cérémonie, grande en joie et en émotions, réunissait les enfants du couple, leurs témoins, leur famille et leurs nombreux amis. Aurélie est la fille de Josiane Pierrot de Saint-Denis-les-Bourg et de Jacques Guillon de Courmangoux et la maman de Xavier, Françoise, habite dans l'Aube à Arcis-sur-Aube. Cette famille fort sympathique est installée à Montfollet.

Fanny Guillet et Josian Simon

Le 1° août, Fanny Guillet, 24 ans, vendeuse et Josian Simon, 27 ans, technicien de maintenance, ont échangé leurs consentements devant Pierre Guillet, maire adjoint, assisté de Chantal Vannier, secrétaire. Etre officier d'état-civil et papa de la mariée, que d'émotions, mais le jour de l'anniversaire de celle-ci, c'est le plus grand des bonheurs ! La cérémonie religieuse qui a suivi a été officiée par le Père Laurent Goy. Josian est le fils de Charles et Chantal Simon de Polliat et Fanny la fille de Pierre et Sylviane Guillet, un couple très actif dans la vie sociale de notre village. Les jeunes mariés habitent Saint-Martin-le-Châtel.

Mais encore...

TELETHON

GROBOZ

Structure "Petite enfance" de Bény et Domsure

Vous êtes à la recherche d'un mode de garde pour votre enfant âgé de 10 semaines à 4 ans, pour un temps d'accueil occasionnel ou régulier !

La communauté de communes du canton de Coligny met à votre disposition
2 structures « petite enfance » :

• un multi accueil Caram'bole sur la RD 28 au lieu dit « le Poisiat » à Bény

• ainsi qu'une micro crèche Car'hibou au bourg de Domsure juste en face de l'école maternelle.

Ces deux structures pourront accueillir vos enfants occasionnellement ou régulièrement du lundi au vendredi.

Les équipes d'encadrement sont composées d'auxiliaires de puériculture et d'agents titulaires du CAP Petite enfance.
Pour les diriger, une Infirmière Puéricultrice cadre de santé sera vigilante pour offrir à vos enfants un accueil de qualité prenant en compte chaque rythme différent dans une atmosphère familiale respectueuse de l'environnement.

Un projet éducatif privilégiera l'éveil sensoriel de vos enfants ainsi que la découverte de leur milieu de vie.

Des repas cuisinés sur place chaque jour, adaptés à chaque âge et utilisant des produits frais de saison, permettront à vos enfants d'affiner leur goût.

Un tarif horaire en fonction des revenus de la famille et du nombre d'enfants à charge vous sera appliqué (tarif CNAF).

Une mensualisation des heures prévisionnelles d'accueil vous garantira votre réservation de place.

Des réunions « débat à thème » vous seront proposées en cours d'année.

Vous, parents, pourrez participer activement à la vie des structures en adhérant au conseil d'établissement.

Renseignement et inscriptions auprès de Mme Badoux au 04 74 30 41 53

Un relais pour...

Les parents	• Vous aider dans vos démarches de recherche d'un mode de garde (liste des professionnelles disponibles). • Vous informer sur votre fonction d'employeur, vos droits et vos devoirs (contrats de travail, calcul de la mensualisation...). • Vous permettre de rencontrer d'autres parents afin d'échanger et de partager vos expériences.
Les Assistantes Maternelles	• Vous informer sur vos droits de salarié(e)s • Vous mettre en relation avec une famille en recherche d'un mode de garde • Vous sortir de votre isolement, en rencontrant d'autres professionnels (elles) pour échanger sur votre activité • Vous permettre de participer gratuitement à des formations, des réunions et des débats sur des thèmes de votre choix • Vous conseiller dans différentes démarches • Vous louer du matériel de puériculture et des jeux diversifiés
Les enfants	• Pour se faire de nouveaux copains • Découvrir de nouveaux jeux • Pratiquer des activités diverses

Carmen PEREIRA, animatrice responsable du service, anime le R.A.M., durant les temps collectifs :
En alternance, le Mardi matin à Marboz et à Coligny (pour la CCCC)

Elle assure également des permanences administratives à Marboz :
- sur rendez-vous le jeudi matin et après-midi

POUR TOUT RENSEIGNEMENT sur le relais et/ou la garde de vos enfants, n'hésitez pas à contacter
au 04 74 42 33 04 ou 06 24 67 90 49 ou relais.caramel@wanadoo.fr

Le 17 Décembre 2009, le relais « caRAMel » a fêté ses 4 ans de fonctionnement, des années riches en projets divers.
Autour de l'animatrice et de sa co-équipière (depuis 1 an), les assistantes maternelles ou « nounous », ont bâti un vrai lien.
Plus de 90% d'entre elles, chaque année, ont recours aux différents services du relais : pour les rendez-vous administratifs, les temps d'animations avec les enfants, les soirées à thème, le prêt de jeux et de matériel ou simplement un contact téléphone ou mail pour avoir des renseignements plus techniques ou éducatifs.
Les familles elles aussi sont de plus en plus nombreuses à faire appel à l'animatrice :
« Avez-vous la liste des « nounous » ?.... pouvez-vous m'aider à compléter le contrat de travail, à calculer la mensualisation, ou des conseils plus éducatifs : « comment faire…. mon enfant ne prête pas…, il a du mal à me quitter le matin et le soir il ne veut plus venir vers moi… »
Bien des questions que se posent chaque jour les parents de tout jeunes enfants.

Compliqué de devenir parents et en plus de porter la casquette d'employeur, avec toutes les responsabilités que cela implique.
Le relais est là pour accompagner toutes les familles et les professionnelles dans ces démarches parfois difficiles et aider chacun à appréhender le monde complexe de la Petite Enfance.
A partir du mois de Janvier, le relais « caRAMel » aura un atout supplémentaire : une salle d'animation et un bureau situé au sein du pôle Petite Enfance à Bény (lieu dit le Poisiat).

Apportant ainsi 2 lieux bien identifiés pour les familles :

- à Treffort au foyer Mousseron

- à Bény au pôle Petite Enfance

CAF de l'Ain

des informations sur vos droits accessibles en permanence

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf de l'Ain

Pour faciliter l'information des familles sur les prestations familiales et les différentes aides d'action sociale, **deux services accessibles en permanence** sont mis à votre disposition par la Caf de l'Ain pour obtenir des informations générales, mais aussi des informations personnalisées sur les dossiers.

Par INTERNET : www.ain.caf.fr

- Pour consulter la date, le montant de vos prestations et le suivi de votre courrier.
- Pour imprimer une attestation de paiement ou un formulaire de demande de prestations.
- Pour communiquer avec votre CAF en nous adressant un E-mail.
- Pour connaître les conditions d'attribution des prestations familiales et des aides d'action sociale de votre CAF.
- Pour connaître la permanence d'accueil la plus proche de votre domicile.

Par TELEPHONE : 0 820 25 01 10

(0,112 € TTC par mn)

- **24 heures sur 24 et 7 jours sur 7**
  - Pour connaître les conditions d'attribution des principales prestations.
  - Pour consulter votre dossier (date et détail des paiements, état de traitement de votre courrier, demande d'une attestation de paiement).

- **du lundi au vendredi de 9 h à 16 h**
  - Pour contacter un technicien conseil assurant le traitement des dossiers, après avoir saisi votre numéro d'allocataire et votre code confidentiel.

N'oubliez pas que pour consulter les renseignements personnalisés de votre dossier, il est nécessaire de vous munir de votre numéro allocataire et du code confidentiel communiqué par votre CAF. Si vous ne l'avez plus, demandez-le par E-mail à partir du site Internet Caf ou par courrier.

ADMR

(Maison des services)

646, rue Centrale
01370 ST ETIENNE DU BOIS
Tél. / Fax : 04 74 25 85 37
Fax : 04 74 25 85 37
Mail : asaintetienne@fede01.admr.org

ADMR
L'ASSOCIATION
DU SERVICE A DOMICILE

Célibataire ou en couple, avec ou sans enfant, actif ou retraité, jeune ou moins jeune, en pleine forme ou fatigué...
Parce que tout le monde peut avoir besoin d'un coup de main...

FAITES APPEL A L'ADMR !

Nos services :
- Aide à la personne
- Aide aux familles
- Ménage repassage
- Téléassistance Filien ADMR
- Transport accompagné
- Petits travaux de bricolage et jardinage

Nos actions bénévoles:
- En mars : soirée musicale
- En octobre : fruits d'automne
- En septembre : portes ouvertes
- Toute l'année : collectes des vieux papiers

Notre secteur d'intervention :
Beaupont, Beny, Coligny, Domsure, Marboz, Courmangoux, Meillonnas, PIrajoux, Pressiat, St Etienne du Bois, Salavre, Treffort-Cuisiat, Verjon et Villemotier.

Le projet de l'association ADMR Bresse Revermont est simple :
Aider toute personne sans discrimination, en respectant son autonomie, dans une action de proximité.
Animée par une équipe de bénévoles, ce sont 27 salariés qui sont employées pour réaliser des interventions à domicile auprès des familles, personnes âgées ou handicapées des communes desservies par l'association ADMR Bresse Revermont.

Association de sevice d'aide à domicile, nous allions la force du bénévolat et l'efficacité d'un professionnalisme reconnu. Cette relation d'échange favorise dans le respect de chacun, la création de lien social. Bénévoles et salariés assurent une action complémentaire auprès des personnes qu'ils servent.

Que vous vouliez faire preuve d'altruisme ou recherchiez un épanouissement personnel... Que vous ayez beaucoup ou peu, voire très peu de temps à consacrer au bénévolat... **REJOIGNEZ-NOUS !**

- Les services de l'ADMR peuvent, dans certains cas, être pris en chartge par l'Etat, les collectivités locales ou les organismes sociaux.
- 50 % de leur coût sont déductibles de vos impôts.
- Nous acceptons les CESU préfinancés.

ADAPA

(Association Départementale
Aide Personnes de l'Ain)

4, rue Tony Ferret - BP 159
01004 Bourg-en-Bresse Cedex
Tél. / Fax : 04 74 45 51 70
Fax : 04 74 45 51 79
Mail : adapa@adapa01.com

ADAPA

L'aide à domicile pour tous

Depuis 50 ans, l'A.D.A.P.A. accompagne au quotidien les personnes fragilisées, malades, handicapées, âgées pour leur permettre de mieux vivre à domicile.

- ✓ Aide à la personne (toilettes, levers/couchers, habillage, repas, prise de médicaments…),
- ✓ Aide et accompagnement dans les activités ordinaires de la vie quotidienne (entretien du linge et du cadre de vie),
- ✓ Aide et accompagnement dans les activités de la vie sociale et relationnelle,

Nous pouvons également proposer d'autres services tels que de petits travaux de jardinage et de bricolage.

CESU accepté
Réductions d'impôts possibles

Quelle que soit leur situation, nous proposons un service adapté grâce à nos équipes polyvalentes, encadrées et formées intervenant 7 jours / 7, soirs et WE.

La responsable du secteur se déplace à domicile
gratuitement et sans engagement
Elle évalue les besoins, informe des droits
et recherche les financements possibles…

Contactez M[me] Maryline SOUPE DIT DUBOIS
☎ 04 74 45 51 87 / Fax : 04 74 22 61 32
(m.soupe-dit-dubois@adapa01.com)

Permanences :

- Mairie de St Etienne du Bois le jeudi de 14h à 15h30
- Mairie de Coligny les 2[e] et 4[e] mardis du mois de 14h à 15h30
- Mairie de Jasseron les 1[er] et 3[e] mardis du mois de 14h à 15h30

UNA

CLIC des pays de Bresse

(Centre Local d'Information et de Coordination)

Tél. : 04 74 30 78 24 (relais messagerie)
Fax : 04 74 30 76 79 ou
Mail : clicpaysdebresse@orange.fr.

Vous êtes :
• une personne âgée de 60 ans et plus, un membre de la famille,
un voisin, un proche ou même un professionnel,
• vous pouvez être soutenu par le Clic...

Vous pouvez être soutenu par le Clic...

• dans le remplissage de dossiers administratifs (aide financière, APA, retraite, etc.)

• pour connaître les coordonnées d'associations d'aide à domicile, d'établissements médicaux, de services de soins infirmiers à domicile, etc. `

• pour des renseignements plus spécifiques sur la télé-alarme, le portage de repas, l'amélioration de votre logement pour le maintien à domicile, ou d'ordre juridique

• en vue d'organiser votre retour à domicile après une hospitalisation

• afin d'être entouré et ne pas se sentir isolé

Des actions de prévention sont proposées régulièrement.

Renseignez-vous et sollicitez un rendez-vous
ou
Présentez-vous librement lors des permanences délocalisées :

• Coligny, 3ème mardi du mois, mairie au rez de chaussée de 13h30 à 16h30

• Marboz, 3ème mardi du mois, foyer logement, derrière l'église, de 9 h à 12 h

• Montrevel en Bresse, 1er mardi du mois, mairie au rez de chaussée de 9h à 12h, bureau accessible par la cour intérieure de la mairie

• Pont de Vaux, 2ème et 4ème mercredis du mois de 9h à 12h, rez de chaussée de l'annexe de la mairie

• Pont de Veyle, 2ème lundi du mois au pôle de proximité (57 grande rue) de 9h à 12h

• Saint Trivier de Courtes, 1er et 3ème jeudis du mois, espace de la carronnière, de 9 h à 12h

MARPA

707, rue Centrale
01370 St-Etienne-du-Bois
Tél./Fax : 04 74 30 51 08
http://perso.wanadoo.fr/marpa.plain-champ

La MARPA "Plain champ" de Saint Etienne du Bois (01) est une structure non médicalisée ouverte, qui propose aux résidents une autonomie de vie comme à leur domicile.

La maison dispose de :

- 22 appartements T1 bis de 34 m2.
- 1 appartement T2 de 44m2.
- 2 appartements réservés à l'hébergement temporaire.
- Un restaurant (salle à manger - cuisine)
- D'espaces de vie communs

Elle est attenante à une salle communale d'activités (Salle Prosper Perdrix)

Chaque appartement dispose :

- d'un espace cuisine avec plaques de cuisson électriques et réfrigérateur.
- d'une salle d'eau avec douche et WC adaptés.
- d'une partie jour nuit avec placard mural.
- d'un accès privatif avec terrasse.

L'animation et la vie courante sont assurées par une équipe de 6 agents salariés.

Conditions générales d'accès à l'hébergement fournies sur demande.
Possibilité d'obtention de l'APL (Aide Personnalisée au Logement) et de l'APA (Aide Personnalisée à l'Autonomie)

SPANC

(Service Public d'Assainissement non collectif)

Les lois sur l'eau du 03 Janvier 1992 et du 30 Décembre 2006 imposent aux communes d'avoir procéder avant le 31 Décembre 2012 au contrôle de toutes les installations d'assainissement non collectif situées sur leur territoire et de mettre en place à cet effet un **Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)**

Votre commune a transféré cette obligation à la Communauté de Communes afin de mutualiser les moyens techniques et les charges de ce service.

Les objectifs du SPANC :

• Veiller à la préservation de l'environnement, des ressources en eau et la salubrité publique
• Fournir conseils et informations aux usagers en matière de réglementation, de conception, fonctionnement et entretien de leur installation d'assainissement non collectif.

Les missions du SPANC :

• Contrôler les installations neuves ou réhabilitées (contrôle technique de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des installations d'assainissement non collectif)
• Contrôler les installations existantes (état des lieux du dispositif, de son fonctionnement, de son impact sur le milieu naturel et des risques sanitaires)
• Contrôler périodiquement le bon fonctionnement et l'entretien des installations existantes (tous les 8 ans, vérifier le bon fonctionnement et l'entretien du dispositif, constater les nuisances éventuelles)

Qui est concerné par le SPANC :

Sont concernés, tous les propriétaires d'habitation non raccordée à un réseau public d'assainissement et qui ont mis ou qui devront mettre en place une installation d'assainissement non collectif.

Quelques 1 700 habitations ont été recensées sur le territoire de la Communauté.

Comment fonctionne le SPANC :

En vertu de l'article L.2224-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, les SPANC doivent être financièrement gérés comme des services à caractère industriel et commercial. Les prestations du service donnent lieu obligatoirement au paiement par le propriétaire, de redevances d'assainissement non collectif dont le montant est fixé et éventuellement révisé chaque année par le Conseil Communautaire.

Ces redevances, destinées à financer les charges du service comprennent :

Pour les installations neuves ou réhabilitées : une redevance destinée à couvrir les charges de vérification technique de conception, d'implantation et de bonne exécution des ouvrages. Le montant de cette unique redevance à caractère forfaitaire a été fixé à 125 /installation

Pour les installations existantes : une redevance destinée à couvrir les charges de réalisation d'un état des lieux. Le montant de cette redevance à caractère forfaitaire a été fixé à 32 par an sur une période de 8 ans.

Ces contrôles seront mis en place dès l'année 2010.

Une information complémentaire sera adressée individuellement à l'ensemble de la population concernée.

Ecole de Musique
du canton de Coligny

Communauté de Communes du Canton de Coligny

Devenir musicien est l'un de vos nombreux rêves ?...

Si oui, nous vous invitons à venir vous inscrire à l'école de musique intercommunale.
Elle est ouverte à tous les habitants du canton, enfants dès l'âge de 7 ans ou adultes sans limite d'âge…

L'objectif de l'école est de permettre à tous d'accéder à une formation musicale et instrumentale.

La chorale des plus jeunes accompagnés par leurs aînés en classe de perfectionnement (Audition - février 2009)

Des **cours collectifs** de formation musicale et des **cours individuels** d'instruments à vent et de percussions sont dispensés à Coligny et à Marboz.

Après quelques années d'apprentissage, des cours de **formation orchestrale (l'Orchestre Junior)** sont alors donnés aux jeunes musiciens afin de leur permettre d'intégrer, après avis de leur professeur et du directeur, l'une des deux harmonies cantonales.

Les inscriptions ont lieu chaque année en septembre.

Comme tous les ans, l'**audition** des élèves a lieu en février (en 2009 c'était à Bény) devant un public toujours sympathique et chaleureux.

Puis, au cours du mois de juin, chaque élève se présente aux **examens** devant un jury de professionnels et accompagné par un pianiste.

Contact :
Bernadette LOMBARD - 04 74 42 06 57

Déchetterie intercommunale de Pirajoux

Communauté de communes du canton de Coligny
Tél. 04 74 42 04 76

Accès gratuit réservé aux particuliers résidant dans les communes de **Beaupont, Bény, Coligny, Domsure, Marboz, Pirajoux, Salavre, Verjon, Villemotier.** Apport des commerçants et artisans limité à 1 m³ par semaine.

Horaires d'ouverture

	Lundi	Mercredi	Vendredi	Samedi
Du 1er octobre au 31 mars	14h-17h	9h30-12h 14h-17h	14h-17h	9h30-12h 14h-17h
Du 1er avril au 30 septembre	14h-18h30	9h30-12h 14h-18h30	14h-18h30	9h30-12h 14h-18h30

Le gestionnaire chargé du bon fonctionnement de la déchetterie est là pour vous aider, vous conseiller et vous renseigner.

Informations aux heures d'ouverture :
04 74 47 32 14

Plan d'accès à la déchetterie

Venez déposer à la déchetterie vos déchets encombrants, recyclables, polluants ou dangereux :

- Les encombrants ménagers
- La ferraille
- Le bois et les palettes (exclu bois de charpente)
- Les déchets verts des particuliers
- Les gros cartons d'emballage pliés
- Les gravats des particuliers
- Les batteries
- Les huiles usagées
- Les déchets ménagers spéciaux: peintures, solvants, piles, phytosanitaires, aérosols, acides, néons...
- Les vêtements.

Dépannages - Conseils - Services - Formations - Maintenances - Hébergements

MAISONNEUVE INFORMATIQUE

Ventes de matériels et consommables
Dépannages à domicile
Installations de box ADSL et autres périphériques

Vous vous posez des questions ?
Nous pouvons vous apporter conseils et formations

Dépannage express
Spécialiste des logiciels Open Source
Création de logiciel adapté a vos besoins
Bilan et audit sécurité de votre système
Formations professionnelles

06.07.81.98.93

MAISONNEUVE Informatique - Professionnel et Particulier

www.maisonneuve-info.fr
contact@maisonneuve-info.fr

Renseignements utiles

URGENCE :

SAMU	15
GENDARMERIE	17
POMPIER	18
GENDARMERIE DE COLIGNY	04 74 30 11 29
CENTRE ANTI POISON DE LYON	04 78 54 14 14
SAMU DE BOURG EN BRESSE	04 74 23 15 15

SANTÉ :

Cabinet Infirmiers (Coligny) :	04 74 30 17 10
Cabinet Kinésithérapeutes (Coligny) :	04 74 30 16 76
Dr P. Catherine (Coligny) :	04 74 30 16 03
Dr J. Luciani (Coligny) :	04 74 30 12 46
Dr Denis Perron (St Etienne du Bois) :	04 74 30 52 52
Dr Ch. Saint Cyr (St Etienne du Bois) :	04 74 30 50 30
Pharmacie Centrale (St Etienne du B.) :	04 74 30 51 67
Pharmacie des Tilleuls (Coligny) :	04 74 30 11 54

AUTRES :

Collège Le Grand Cèdre (Coligny) :	04 74 47 33 80
Communauté de Communes du Canton de Coligny :	04 74 42 04 76
Cure de l'Eglise St Martin (Coligny) :	04 74 30 10 88
Direction Départementale de l'Equipement) :	04 74 25 68 80
Ecole Primaire (Villemotier) :	04 74 51 52 64
EDF Urgences/Dépannage :	0 810 433 001
EDF Sécurité Dépannage :	04 74 30 83 61
GDF Sécurité/Dépannage :	0 810 433 001
Mairie de Villemotier :	04 74 51 52 05
Maison de retraite (Coligny) :	04 74 30 10 56
MARPA :	04 74 30 51 08
Préfecture de l'Ain, renseignements administratifs :	04 74 32 30 30
Salle Communale de Villemotier :	04 74 51 54 77
Service des Eaux SOGEDO :	03 84 48 83 37
SNCF : Horaires, billets, services :	36 35

Presse : correspondants

LE PROGRES :
Thierry PERRIN-HUDRY
06 80 33 84 42
perrin.thierry430@wanadoo.fr

VOIX DE L'AIN :
Bernadette LOMBARD
04 74 42 06 57
Monfollet - 01270 VILLEMOTIER
BOITES aux LETTRES sont à votre disposition vers le préau de la mairie

Nous profitons de l'occasion pour remercier particulièrement Bernadette LOMBARD, pour tous les articles qu'elle a écrit et qui même, s'ils n'ont pas tous été publiés, ont servi de textes pour nos diverses publications.

Démarches administratives

http://www.service-public.fr/formulaires/?xtor=SEC-759

Peut-on faire cette démarche par internet ? Est-il possible d'obtenir ce formulaire sans se déplacer et à n'importe quelle heure ? Comment évaluer ses impôts, ses droits à la retraite, une pension alimentaire ?

Cette rubrique vous donne accès aux formulaires, services en ligne et modules de calcul proposés par les services publics pour faciliter vos démarches.

Les assistantes maternelles de notre commune

Assistante maternelle	Adresse	Téléphone	En activité
BOYAT Nathalie	Au Liardet 01270 Villemotier	04 74 51 54 46	Oui
CERDAN Marie-Véronique	Les Rodets 01270 Villemotier	04 74 51 50 79	Oui
DESBOIS Joëlle	En Miard 01270 Villemotier	04 74 51 53 26	Oui
GAVAND Cécile	Vers le Bois 01270 Villemotier	04 74 51 56 46	Oui
GAVAND Chantal	Vers le Moulin 01270 Villemotier	04 74 51 52 82	Oui
GIRARD Sylvie	Les Curtils 01270 Villemotier	04 74 51 54 30	Oui
MERVANT Jocelyne	Les Leschères 01270 Villemotier	04 74 51 57 69	Oui
SARRON Françoise	St Germain 01270 Villemotier	04 74 51 53 30	Oui
VEUILLET Anita	Groboz 01270 Villemotier	04 74 30 18 76	Oui

Horaires des cars (ligne 901)

Téléphone : 03 84 86 08 80

LONS LE SAUNIER ⟹ BOURG EN BRESSE

Lons le Saunier *Gare*	12h20	16h25
Coligny	13h20	17h25
Villemotier *Bourg*	13h27	17h32
Villemotier *Moulin des Ponts*	13h33	17h38
Bourg-en-Bresse *Champ de foire*	13h45	17h39

BOURG EN BRESSE ⟹ LONS LE SAUNIER

Bourg-en-Bresse *Champ de foire*	12h15	16h15
St Etienne du Bois	12h35	16h35
Villemotier *Moulin des Ponts*	12h40	16h40
Villemotier *Bourg*	12h42	16h42
Coligny	12h48	16h49
Lons le Saunier *Gare*	13h52	17h52

SNCF

LOUHANS ⟹ BOURG — BOURG ⟹ LOUHANS

31861 Sf SDF	31863 SA (2)	ARRETS	31868 Sf SDF	31868 SA (2)
06 : 39	07 : 41	COLIGNY	18 : 35	19 : 02
06 : 46	07 : 48	VILLEMOTIER	18 : 29	18 : 56
06 : 49	07 : 51	MOULIN-DES-PONTS	18 : 26	18 : 53
06 : 57	07 : 59	ST-ETIENNE-DU-BOIS	18 : 21	18 : 48
07 : 18	08 : 20	BOURG EN BRESSE (1)	18 : 05	18 : 32

(1) : Arrêts en ville : - Service 31861 : Champ de Foire et Perrier - Labalme.
- Service 31868 : Perrier - Labalme.

(2) : Ne circule pas le 15/08/2009

ANIMAUX ERRANTS ET DANGEREUX : QUELQUES RAPPELS

La succession d'accidents conduit, avant la publication d'une modification de la réglementation, à rappeler les pouvoirs des maires concernant les animaux dangereux et errants. Trois situations peuvent se présenter :

1) Animal errant et divaguant

La divagation des animaux domestiques est interdite.
Est considéré comme divaguant tout chien hors de portée de voix de son maître ou qui est éloigné de son propriétaire de plus de 100 mètres (en dehors d'une action de chasse ou de la garde d'un troupeau).

En application des articles L211-20 et suivants du code rural, **les pouvoirs du maire** sont les suivants :

- le maire doit prescrire les mesures pour empêcher la divagation,
- le maire peut faire saisir les animaux et les faire conduire dans un lieu de dépôt (cf. liste ci-après),
- à l'issue d'un délai franc de 8 jours ouvrés, s'il n'est pas réclamé, l'animal est considéré comme abandonné. Le maire peut autoriser la cession à des particuliers ou, après avis d'un vétérinaire, ordonner son euthanasie.

2) Animal divaguant ou non mais présentant un danger pour les personnes ou les animaux domestiques

Les dispositions ci-après s'appliquent à tous les animaux susceptibles de présenter un danger pour les personnes ou les animaux domestiques.

En application de l'article L 211-11 paragraphe I du code rural, **les pouvoirs du maire** sont les suivants :

- le maire doit prescrire de sa propre initiative ou à la demande de toute personne des mesures pour prévenir le danger ;
- en cas d'inexécution, le maire peut ordonner, par arrêté, le placement de l'animal dans un lieu de dépôt (cf. liste ci-après) voire son euthanasie.

3) Chien présentant un danger grave et immédiat pour les personnes ou les animaux domestiques

Sont réputés présenter un **danger grave et immédiat** les chiens de 1re et 2e catégorie qui sont détenus par des personnes ne répondant pas aux conditions pour les détenir ou les chiens qui circulent en méconnaissance des dispositions législatives (ex : chiens de 1re ou 2e catégorie qui circulent sur la voie publique non muselés et non tenus en laisse, chiens de 1re catégorie qui stationnent dans un lieu où leur présence est interdite).

En application de l'article L 211-11 paragraphe II du code rural, **les pouvoirs du maire** sont les suivants :
le maire peut ordonner le placement dans un lieu de dépôt (cf. liste ci-après) et l'euthanasie dans les 48 heures après avis d'un vétérinaire désigné par la direction des service vétérinaire du département.

Dans les situations 2 et 3, le maire peut avant le placement, par arrêté, prescrire une **évaluation comportementale du chien**.
Le détenteur du chien choisit, sur une liste départementale, le vétérinaire qui procèdera à cette évaluation : la liste des vétérinaires est accessible sur le site Internet de la préfecture (www.ain.pref.gouv.fr, actualité juridique).
Le vétérinaire choisi par le détenteur est tenu de réaliser l'évaluation sauf clause de conscience ou motifs tels qu'injures graves ou défaut de paiement. Il doit adresser aux maires les comptes rendus de l'évaluation.

Les frais afférents aux opérations de capture, de transports, de garde et d'euthanasie sont intégralement mis **à la charge du propriétaire ou détenteur du chien.**

Liste des établissements dans le département pouvant assurer la capture, le transport et le placement :

ARCHE DE NOE
14 , rue Léonard de Vincy, ZA ARLOD
012005 BELLEGARDE - tél 04 50 56 66 50

SPA DE LYON
refuge de la Bichardière
01240 DOMPIERRE SUR VEYLE - tél 04 74 30 35 76

SOS ANIMAUX PAYS DE GEX
route de Mourex Pitegny
01170 GEX - tél 04 50 41 74 80

SPA OYONNAX
rue Belmont
01101 OYONNAX - tél 04 74 77 53 64

Pour tout renseignement complémentaire s'adresser :

- **au vétérinaire ou à la direction des services vétérinaires** tél : 04 74 45 61 80, concernant le classement d'un chien, notamment s'il y a croisement de races ;
- **à la direction des services vétérinaires** - tél : 04 74 45 61 80 concernant les évaluations comportementales ;
- **à la préfecture** - tél : 04 74 32 30 18 : concernant l'application des dispositions du code rural portant notamment sur les conditions de déclaration, de placement en cas de danger ; pour le défaut de déclaration d'un chien de 1re ou 2e catégorie ;
- **à la brigade de gendarmerie ou au commissariat** - tél : 17
  - pour le défaut de déclaration d'un chien de 1re ou 2e catégorie,
  - pour les infractions constatées (défaut de déclaration, non respect des dispositions du code concernant les modalités de circulation du chien.

Quels sont les dernières mesures pour faire face aux chiens dangereux ?

De nouveaux pouvoirs et des responsabilités nouvelles ont été confiés au Maire à l'égard des chiens dangereux. Depuis 1999, pour faire face au phénomène « Pitbull », ceux-ci ont été considérablement renforcés avec notamment la possibilité pour le Maire d'intervenir de manière préventive à l'égard des animaux, et pas seulement des chiens, susceptibles d'être dangereux (Code rural, art. L.211-11).
Depuis lors, ces mesures ont été complétées, notamment en 2007 en ce qui concerne l'évaluation comportementale des chiens dont les résultats doivent permettre au Maire d'apprécier le danger potentiel que peut représenter l'animal (Code rural, art. L.211-14-1 et D.211-3-1). La loi du 20 juin 2008 modifie à nouveau le dispositif prévu au code rural s'agissant notamment de la création d'une formation sur l'éducation et le comportement canin, ainsi la création d'un permis de détention pour les chiens de première et deuxième catégorie (Code rural, art. L.211-14). Enfin, la loi du 20 juin 2008 crée une obligation de déclaration en Mairie de la commune de l'animal des faits de morsure d'une personne par un chien. A la suite de l'évaluation comportementale qui en découlera, le Maire pourra imposer au propriétaire de suivre la formation sur l'éducation et le comportement canin.
A défaut pour le propriétaire de se soumettre à ces obligations, le Maire pourra ordonner que l'animal soit placé en fourrière et, en cas de danger grave et imminent, euthanasié après avis d'un vétérinaire (Code rural, art. L.211-14-2). (Loi n°2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre des chiens dangereux, JORF, 21 juin 2008, p.9984.

Mesures spécifiques de VILLEMOTIER

Le Maire de Villemotier et son Conseil Municipal ont pris la décision (comme un certain nombre de communes voisines) de prendre un contrat avec la SPA (Délibération du Conseil Municipal du 23 septembre 2008 pour l'année 2009) : en cas de divagation d'animaux, la mairie appellera la SPA qui viendra prendre l'animal. Le propriétaire devra prendre contact avec elle (SPA) pour le récupérer, aux conditions requises par la SPA, au : 04 78 38 71 72.

Chez Bol
Boulangerie
• Pain cuit au four chauffé au bois travaillé à l'ancienne
• Pâtisserie
• Spécialités bressanes
01270 VILLEMOTIER
Chez Bol
Bar • Hôtel • Restaurant
Pizza
Menu du jour et Formule
Au Bourg - 01270 VILLEMOTIER
Tél. 04 74 51 51 83 - Fax 04 74 51 53 32

BRULAGE DES DECHETS VEGETAUX PAR LES PARTICULIERS

Les déchets verts sont les éléments issus de la tonte de pelouse, taille de haies et d'arbustes, résidus d'élagages, déchets d'entretien des massifs et feuilles mortes.

Le décret n°2002-540 du 18 avril 2002 relatif à la classification des déchets assimile les déchets verts aux déchets ménagers.

L'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental interdisait le brûlage à l'air libre des déchets ménagers.

Dans le but de répondre aux attentes de certains particuliers, les services de la Préfecture en collaboration avec la DDAF et la DDASS ont mené une réflexion afin d'introduire un assouplissement de la réglementation relative au brûlage des déchets végétaux de parcs de jardins des particuliers.

Un arrêté modifiant l'article 84 du RSD a donc été pris le 6 octobre 2005 après avis du Conseil Départemental d'Hygiène.

Cet arrêté privilégie la valorisation des déchets végétaux par compostage individuel ou en déchetterie.

Il établit une distinction entre les végétaux à forte teneur en eau (tonte de pelouse, verdure…) et les végétaux constitués majoritairement de déchets de bois (débroussaillage, taille de haies, arbustes…).
Il autorise pour les particuliers uniquement, sous certaines conditions restrictives, en faible quantité, le brûlage à l'air libre des déchets de bois.

Il concerne les habitants des communes de moins de 2000 habitants et les résidents en tout état de cause hors agglomération des communes de plus de 2000 habitants.

Ainsi, afin de garantir au maximum la sécurité, le brûlage des déchets verts :

- exclut les déchets végétaux à forte teneur en eau.
- interdit l'adjonction de produits pour activer la combustion du bois.
- s'effectue à une distance minimale de 25 mètres des habitations et voies de circulation.
- Cette distance peut être augmentée par le maire de la commune.
- ne peut s'effectuer qu'après le lever du jour et l'extinction totale du feu devra avoir lieu avant 20 heures.
- s'effectue à une distance minimale de 200 m des forêts et de 10 m des lignes électriques aériennes.
- est interdit les jours de grand vent.
- est exclu pendant la période comprise entre le 15 juin et le 15 septembre.

Il est à noter qu'en vertu des pouvoirs de police que lui confère l'article 2212-2 du CGCT, le maire peut s'opposer au brûlage de bois issu du débroussaillage et de la taille notamment si les conditions susvisées ne sont pas remplies ou si les circonstances locales (météo, sécurité) l'exigent.

Renseignez-vous auprès de votre mairie.

Nadège et Yvan MICHEL
vous proposent
leurs Spécialités et
Suggestions

Tél./Fax : 04 74 22 27 31
www.le-chaudron-01.com

Hôtel avec piscine
Ouvert tous les jours sauf le mercredi
en hiver

Elagage : Mode d'emploi

L'élagage relève de la responsabilité du propriétaire :

En domaine privé, si l'arbre déborde sur le domaine public où est située la ligne électrique (art. 24 du décret du 14 mars 1965 CH.IV)

En domaine privé ou public, si le propriétaire, lors de la plantation de l'arbre, n'a pas respecté les distances réglementaires par rapport à une ligne (NF CII-201)

En dehors de ces deux cas spécifiques, pour toute ligne située en domaine privé ou public, ERDF assure l'élagage des arbres.

ZONE D'ÉLAGAGE ET DISTANCES MINIMALES À RESPECTER

Trouée d'élagage : couloir ou tranchée de déboisement réalisé à l'occasion de la construction de la ligne électrique. Il est formellement déconseillé de replanter des arbres dans une tranchée de déboisement.

Distance d'étêtage des arbres situés en zone 1 au dessous de la ligne dans la trouée d'élagage :
3 m => sous une ligne haute tension (HTA 20 kV).
2 m => sous une ligne basse tension (BTA 400 V)

Distance d'élagage des branches situées en zone 2 et 3, issues d'arbres dont les troncs sont plantés en dehors de la zone d'élagage :
5 m => par rapport à une ligne haute tension,
3 m => par rapport à une ligne basse tension.

ÉLAGUER SOI-MÊME ?

Le propriétaire doit réaliser les travaux sous certaines conditions. Aucun travail d'élagage aux abords des lignes électriques ne pourra être entrepris par le propriétaire sans accord préalable d'ERDF. En cas d'accident ou d'incident électrique dû au non respect des consignes de sécurité, la responsabilité d'ERDF pourrait être dégagée.

ERDF recommande de faire réaliser les travaux d'entretiens lourds par des entreprises spécialisées. Les propriétaires ne peuvent les réaliser que s'ils remplissent les mêmes conditions. Le travail en hauteur doit impérativement être confié à du personnel qualifié et équipé pour cette tâche dangereuse et très particulière.

QUELLES DÉMARCHES ?

Le propriétaire qui envisage d'effectuer des travaux d'entretiens à proximité des lignes électriques doit en faire la demande écrite (Demande de Renseignement) auprès du représentant local d'ERDF à l'aide du document Cerfa n°90-0188.
ERDF analyse cette demande et informe des dangers et de l'obligation pour le propriétaire ou l'élagueur de lui adresser, avant toute intervention, une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT).
Lorsque le propriétaire souhaite passer à la phase opérationnelle, il transmet à ERDF sa DICT. ERDF informe alors le propriétaire des mesures de sécurité à appliquer strictement pour la réalisation des travaux.

Basse Tension - BTA (400V)

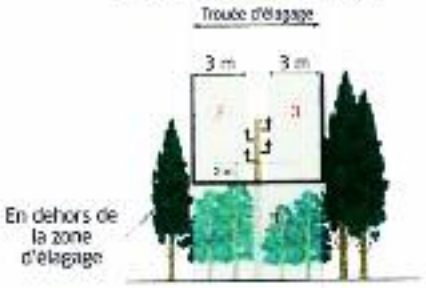

Haute Tension - HTA (20kV)

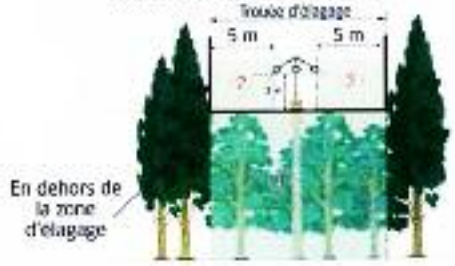

LE SAVIEZ-VOUS ?

Lorsque les branches ou les arbres occasionnent des dégâts sur les lignes électriques et éventuellement sur les installations et sur les appareils des autres clients, ERDF engage des recours envers les propriétaires des arbres présumés responsables des dommages. Coût moyen des dégâts à la charge des propriétaires : 6 000 euros.

CONSEILS

1. Aux abords des lignes, plantez dans le respect des distances de sécurité
2. Vérifiez auprès de votre assureur que votre responsabilité civile est bien prise en compte dans votre contrat, en cas de dommages susceptibles d'être causés par les arbres dont vous êtes propriétaires.

Toute personne constatant qu'un arbre menace une ligne ou se situe à moins de 3 mètres doit prévenir :

Le Service Dépannage ERDF
au 0 810 761 773

ORGANOM
Usine de Tienne (Ain)

Usine de méthanisation des déchets qui sera opérationnelle en 2011
Projet de ORGANOM Usine de Tienne (Ain)

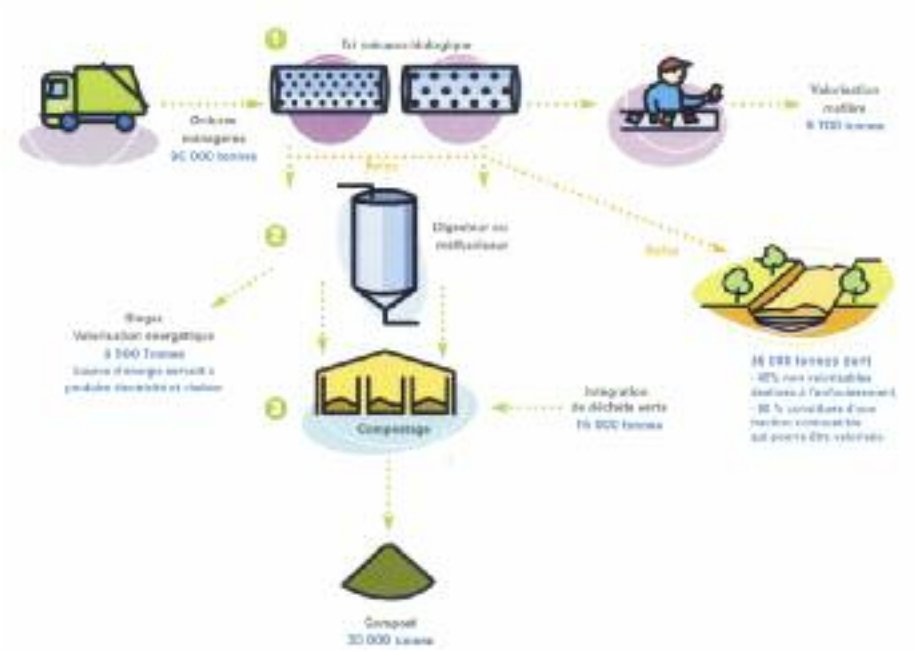

Ovade en chiffres

- 18 mois de travaux de construction
- Mise en service fin 2011
- 25 personnes recrutées localement pour assurer le fonctionnement de l'usine
- 90 000 tonnes/an de déchets ménagers traités à l'horizon 2020
- 15 000 tonnes/an de déchets verts bruts valorisés en compost
- Production de 33 000 tonnes annuelles de compost riche en matière organique et en fertilisants
- 9 700 tonnes de valorisation matière (métaux, inertes divers)
- 9 500 tonnes de biogaz, source d'énergie, de quoi alimenter en électricité 12 000 personnes par an

Au final, seulement 36 000 tonnes de produits résiduels, sur 90 000 tonnes d'ordures ménagères brutes, seront destinées à l'enfouissement (déchets inertes complexes et non valorisables). Ces tonnages seront répartis entre les sites de La Tienne et de La Croix du Boucher.

GITES DE FRANCE
LE MOULIN DU FAY
Christelle et Thierry
PERRIN-HUDRY
Chambres d'hôtes - Tables d'hôtes
Le Fay - 01270 VILLEMOTIER
Pizzas à emporter sur commande
(vendredi au dimanche)
Tél. 04 74 42 01 48 - 06 80 33 84 42
http://www.moulin-du-fay.com

Rentrée 2009: 17 nouveaux élèves

Début septembre, 14 élèves découvrent le monde de l'école dans la classe des petits. Dans notre village, c'est un évènement exceptionnel ! Seules les années 1949, avec 14 nouveaux élèves (enfants nés en 1944) et 1952, avec 16 rentrées (enfants nés en 1947) ont vu autant d'enfants commencer leur scolarité.

Aujourd'hui, 70 élèves sont scolarisés à l'école communale. Blandine Glemet et Janine Guigon enseignent dans la classe des petits (14 enfants en 1ère année de maternelle et 8 en 2ème année) ; Isabelle Richard, remplacée par Sylvaine Bautista jusqu'à la Toussaint, a la charge de la classe des moyens (13 maternelle grands, 11 CP et 4 CE1) et Sophie Gomes (directrice) fait l'école aux plus grands (6 CE2, 6 CM1 et 8 CM2). L'équipe enseignante est aidée par 2 ATSEM : Edith Gollion présente toute la journée dans la classe des petits et Valérie Donguy, présente le matin dans la classe des moyens.

La première rentrée scolaire, c'est un grand jour, un jour dont beaucoup d'entres nous se souviennent. L'école, la manière d'enseigner, d'apprendre, de se rendre à l'école, notre environnement ont beaucoup changés en 60 ans. Mais la première rentrée scolaire est toujours emprunte d'autant d'émotions, pour les enfants comme pour les parents...Quelques jours sont nécessaires pour prendre ses repaires, avoir de nouvelles habitudes : descendre du car, mettre ses pantoufles, rentrer dans la classe, aller à l'accueil où des jeux attendent les plus jeunes. Lucas dessine, Manon et Lisa jouent à la dînette. Les fruits, les légumes, les fromages et les gâteaux ont l'air bien appétissants, on aurait envie de mordre dedans ! Dès le 1er jour d'école, il faut apprendre les règles de la vie commune, que de merveilleux moments partagés ! Moments qui laisseront des souvenirs indélébiles dans la mémoire de chacun.

Ecole numérique rurale

Action soutenue par le ministère de l'Education Nationale, notre école de Villemotier a été retenue parmi les candidatures présentées par les institutrices pour bénéficier d'un nouvel équipement multimédia.

C'est une dépense totale de 13 877 € subventionnée par l'Etat à hauteur de 9 000 € qui a été consacrée à cette action. Le surplus hors TVA est de 2 603 € financé par la commune. Cet investissement inclut le matériel, les logiciels, l'installation et la formation des enseignants. Les élus sont impatients de découvrir ce mode d'enseignement aux enfants...

La chasse au Loup

Au cours de l'année scolaire, les élèves de l'école primaire et les musiciens de l'harmonie de Coligny ont travaillé ensemble, avec François Puthet, intervenant musique et les enseignantes. La restitution de ce travail a eu lieu à la salle des fêtes de Coligny le vendredi 5 juin à 20h30 précises.

Retrouvez le recueil de La chasse au Loup page 38 à 41

Classe de natation

Classe transplantée : “apprivoiser l’eau et ne plus avoir peur”
Décembre 2009

Un groupe d'enfants au travail.

La semaine dernière, l'école de notre village avait l'air quelque peu déserte et il régnait un calme inhabituel à la cantine. Accompagnés par 2 maîtresses et 4 mamans, 45 élèves des cycles 2 et 3 étaient partis à Hauteville pour découvrir, apprivoiser ou mieux connaître un élément omniprésent autour de nous : l'eau.

Une séance en piscine le matin, une autre l'après-midi, un travail pour revenir sur la séance passée et préparer la suivante, les personnes d'encadrement ont atteint leur objectif : entrer ou rester dans l'eau ne faisait plus peur aux enfants. "Mardi matin, un élève nous disait : "Maîtresse, je ne sais pas nager", et vendredi, il courait sur les tapis et sautait dans l'eau", précise Sophie Gomes, la directrice. Samedi matin, pour terminer la semaine, les enfants ont passé des tests (têtard, carpe, grenouille, saumon,...) en fonction de ce qu'ils sont arrivés à faire. Les diplômes leur seront remis courant janvier.

La classe transplantée est aussi une formidable occasion de découvrir la vie sans papa ou maman pour dorloter ou pour donner le bisou du soir. Les petits coups de cafard des uns étaient adoucis par les encouragements des autres. La vie en communauté oblige à se soumettre à des règles de vie et à accepter l'autre comme il est, mais elle contribue aussi à créer une ambiance "super-sympa". Elle fait aussi partie de intégrante de cette activité qui sort du cadre habituel de l'école et resserre les liens entre les enfants. A voir la joie sur les visages, nul doute que les jeunes villemontois ont emmagasiné beaucoup d'images qui vont rester gravées pour longtemps dans leur mémoire.

Repas de Noël 2009

Cantine scolaire : un repas de Noël apprécié

Quelques 70 convives de l'école primaire villemontoise se sont retrouvés à la salle communale pour fêter Noël. Une table de fête, des effluves à ouvrir les appétits les plus rebelles, Karine, Edith, les maîtresses et quelques mamans en renfort..., de quoi passer un moment des plus agréables. "Un vrai repas de Noël" comme l'ont souligné certains enfants : petites entrées feuilletées, escalopes de dinde à la crème accompagnées de marrons, de haricots verts et de "smiles" (petites galettes de pomme de terre dont la forme est appréciée par les enfants), fromage, bûche, mandarines, papillottes. Une fois de plus, Michèle, la cantinière a régalé nos jeunes gourmets ; les assiettes vides en témoignent. De quoi laisser des souvenirs heureux des moments passés à la cantine de notre village.

Bibliothèque

Geneviève PIGUET-LACROIX
Tél. 04 74 51 52 20

Imaginez-vous qu'à Villemotier il y a une bibliothèque municipale ! Elle n'est pas réservée aux intimes, à la dizaine de personnes qui viennent plus ou moins régulièrement, mais ouverte à tous, aux petits comme aux grands, enfants et adultes les 2e samedi de 9 h 30 à 10 h 30 et les 4e mercredi du mois de 14 h à 15 h 30, salle de réunion du conseil à la mairie.

Les livres sont renouvelés régulièrement par la bibliothèque de prêt de Bourg qui peut aussi nous fournir les livres que vous voudriez lire et que nous n'avons pas une navette passe tous les mois. Pourquoi acheter des livres que nous ne lisons généralement qu'une fois et qui, ensuite, encombrent les placards.

Venez profiter des services de la bibliothèque municipale.

Horaires d'ouverture à la Mairie de Villemotier

1er jeudi du mois (club du 3ème âge)	**15h**
2ème vendredi du mois	**15h-16h30**
4ème mercredi du mois	**14h-16h**

Samedi	Mercredi
9h30-10h30	**14h-15h30**
12 décembre 2009	**23 décembre 2009**
9 janvier 2010	**27 janvier 2010**
6 février 2010	**24 février 2010**
6 mars 2010	**24 mars 2010**
10 avril 2010	**28 avril 2010**
/	**12 mai 2010**
/	**26 mai 2010**
12 juin 2010	**23 juin 2010**
3 juillet 2010	**/**

Cantine scolaire

La galette des rois - 6 janvier 2010

Cantine scolaire : 6 rois d'un jour Comme le veut la tradition, les enfants de la cantine ont tiré les Rois. Mais quels rois et pourquoi ? De nombreux enfants connaissent la réponse : "fêter les rois mages qui apportent des cadeaux à Jésus", quelques uns connaissent aussi leur noms : "Gaspard, Melchior et Balthazar". Mais tous sont ravis de déguster une bonne galette à la frangipane et surtout...espèrent trouver la fève. Cette année 6 rois seront à l'honneur pour une journée.

Sou des Ecoles

Le Sou des Ecoles a été créé en 1932. Il comprend 12 membres de bureau et représente 43 familles avec 61 enfants (cela augmente de + en + et c'est bien).
Le nombre d'enfants a progressé de 22 en 4 ans.

Les 4 actions principales du sou des écoles :

1. Etre le lien des parents d'élèves et de l'école
2. Assurer des liens avec d'autres associations (cantine, garderie)
3. Organiser quelques manifestations pour réunir parents et enfants, pour financer les besoins extrascolaires.
4. Conduire des actions dans l'école : sortie USEP, fête de Noël et cette année le spectacle conçu avec l'harmonie de Coligny.

Pour rejoindre l'équipe du Sou des Ecoles, il faut :

- Etre parent d'élève de l'école,
- Pouvoir donner un peu de temps aux différentes manifestations (que 3 manifestations par an),
- Soutenir l'action du Sou des Ecoles.

Nous nous réunissons plusieurs fois durant l'année scolaire :

- Assemblée générale fin septembre,
- Préparations et bilans des manifestations.

Quelques activités 2009 :

Chasse à l'œuf 2009 - avril 2009

Pêche et Repas bréchets - 14 juin 2009

Le matin, concours de pêche amateur au Moulin du Fay, inscriptions sur place et l'après-midi, concours de pétanque sur le parking de la salle communale.

Toute la journée, animations diverses...

Pêche à la ligne

Balade champêtre

Concours de pêche

Cuisson des bréchets

Vente de tartes - 14 juin 2009

Toutes les tartes furent vendues

Cette année, le traditionnel repas a été remplacé par une vente de tartes sucrées ou salées. 200 galettes ont ainsi été confectionnées et cuites dans le four à pain chez Michel Perret vers le Bois. Un temps quelque peu frisquet n'a découragé ni les gens du village ou des villages voisins, ni les volontaires du sou des écoles auxquels sont venus se joindre plusieurs nouveaux parents. "C'est vraiment super quand on voit une telle équipe" précisait Christelle Cannard en fin de matinée.

Satisfaction samedi à midi pour la présidente Christelle Cannard et son équipe, toutes les tartes préparées ont trouvé preneur.

Le bénéfice de cette manifestation allégera d'autant la participation financière des parents d'élèves lors des activités périscolaires ou permettra la réalisation de manifestations à thèmes. Ainsi, à la fin du mois de novembre, les élèves du cycle 2 et du cycle 3 partiront à Hauteville pour une semaine de natation et le 18 décembre, les enfants et leur famille se retrouveront pour la fête de Noël.

Farfouille inter-association

AOUT 2009

Presque 200 exposants à la farfouille :

Le parking de la salle communale était beaucoup trop petit ce dimanche pour accueillir tous les exposants. Les prés côté nord du village, gracieusement prêtés par les agriculteurs, ont permis à chacun de pouvoir poser son étal, et à chaque visiteur de trouver une place pour se garer.
Les associations du village, qui oeuvrent depuis de nombreuses années sont bien rôdées : placement et accueil café le matin pour les exposants, casse-croûte barbecue/frites à midi, crêpes pour les petits creux et boissons fraîches pour se désaltérer. Tout y est, même l'animation. Deux jeunes villemontois nous font découvrir la danse sur tapis. C'est ludique et c'est super pour tester notre résistance physique !
Du côté des exposants, c'est une ambiance bon enfant. " 20 cts d' et un gratuit " entendait-on sur un stand, " tout à 50 cts d' ... et la vendeuse avec " pouvait-on lire plus loin ou " tiens, je te le donne et un pour ta petite soeur "....
Le plaisir de se rencontrer, de se remémorer l'usage d'un objet ancien, de trouver l'objet coup de coeur ou qui manque pour faire une décoration, de marchander, de se promener, de bavarder,...Chacun aura sans doute trouvé son bonheur par cette chaude journée de fin d'été.

ARLIB (une nouvelle association)
Association des Riverains de la Ligne de la Bresse

Pour se renseigner ou rejoindre ARLIB, contacter :
Thierry PERRIN-HUDRY :
06 80 33 84 42
perrin.thierry430@wanadoo.fr
http://www.arlib.fr/

ARLIB : Manifestation le samedi 14 novembre 2009

Samedi 14 novembre 2009 l'Association des Riverains de la Ligne de la Bresse (ARLIB) a donné rendez-vous (de 10 h à 12 h) aux riverains de la ligne de la Bresse, au passage à niveau de Moulin des Ponts
• Jusqu'à 300 trains par jour
• Zéro protection sonore prévue
• Zéro aménagement des passages à niveau et suppression de certains - Des riverains sont venus des villages d'alentour
Les voitures sont arrêtées, pour expliquer les revendications de l'Association des Riverains de la Ligne de la Bresse et une pétition est signée par ceux qui se sentent concernés. Les journalistes prennent des notes et des photos. M. Debat, Maire de Bourg en Bresse et vice-président du conseil régional Rhône-Alpes, est présent pour nous écouter et nous informer
M. Aimé Girard, maire de Villemotier, vient aussi se joindre à nous avec les conseillers municipaux de sa commune.

Nous espérons que cette manifestation fera prendre conscience aux responsables politiques, aux décideurs, qu'il faut prendre en compte toutes les conséquences de l'évolution du trafic, sur la voie ferrée existante.
Nous espérons aussi que les riverains, tout au long de cette voie ferrée, seront de plus en plus nombreux à nous rejoindre. Nous continuerons, avec eux à demander des protections et des aménagements le long de cette ligne qui va recevoir un trafic de plus en plus intense et bruyant.

Gymnastique Volontaire

Janette CHAGNARD :
Tél. 04 74 30 10 59

« Pour notre santé, bougez plus, vous êtes trop sédentaires ». Et pourtant, nous avons l'impression de ne pas arrêter de courir ! Mais voilà, si certains muscles travaillent beaucoup, d'autres se la coulent douce. Et ce sont ceux là qui se rappellent à nous après les premiers cours, lorsque des courbatures se font sentir. Il faut pourtant bien qu'ils bougent eux aussi !
Pour cela vous pouvez assister aux cours de Gérard le mardi de 14 à 15 h à la salle des fêtes de Coligny ou à ceux de Stéphane le mercredi de 20 à 21 h à la salle communale de Villemotier ou aux deux si cela vous chante. Les deux premiers cours sont gratuits et les messieurs sont les bienvenus : « notre homme » se sentira un peu moins seul !
La gymnastique volontaire organise aussi des marches de jour ou en soirée et surtout la « poule au riz » le premier dimanche de décembre. Cette année, les « grands chefs » Janette et Josette ainsi que leurs aides nous ont concocté un délicieux repas accessible à tous, ce qui contribue à la grande convivialité qui règne ce jour là à la salle communale de Villemotier. Cela permet de se réunir entre amis et de faire la connaissance, ou de revoir, les gens des autres villages autour d'une bonne table... et de récupérer les quelques calories perdues en faisant de la gymnastique !

La poule au riz - 9 décembre 2009

Janette CHAGNARD :
Tél. 04 74 30 10 59

Un fumet exquis titillait les papilles samedi en fin d'après-midi, aux alentours de la salle communale.
C'est désormais devenu une habitude, la poule au riz de la gymnastique volontaire fait maintenant partie des évènements incontournables de notre village. Dès le matin, Jeannette et son équipe sont à pied d'oeuvre pour préparer ce plat du dimanche que Henri IV souhaitait voir sur toutes les tables. Bien au chaud, une (ou deux) bonne assiette de soupe brûlante, un quart de poule (pas des poules de 1 kg), des légumes et du riz avec une sauce onctueuse à souhait, du fromage et des desserts ; que faut-il de mieux pour passer une journée dans la bonne humeur ? Ajoutons-y quelques histoires, le plaisir de se retrouver et chacun aura passé un agréable moment sans penser à ses tracas quotidiens.

Association YOGHARMONIE

Alain Dumot
Professeur diplômé de l'école de Yoga d'Evian
Tél. 04 74 30 17 75

L'association Yogharmonie propose un cours de yoga de l'énergie de 19 à 20 h le lundi à Villemotier et le mercredi à Beaupont.

Les mouvements et postures pratiqués, en lien avec la respiration de l'énergie de saison nous amènent à davantage de souplesse, de calme intérieur, d'harmonie et de présence à nous-même.

Société de Chasse Communale

Responsable : **Francis Messina**
Tél. : 04 74 51 53 42

Succès croissant pour le repas "jambons à la broche" - Juillet 2009

Gilles à la cuisson des jambons

Un fumet exquis titillait les papilles samedi en fin d'après-midi, aux alentours de la salle communale.
Sous la diligence de Gilles, dix jambons rôtissaient doucement sur un lit de braises préparé avec soin. Pendant ce temps, le reste de l'équipe de cuisine (Annick, Romuald, Romain et Joël) mitonnait un gratin dauphinois crémeux à souhait, comme certaines savent si bien le faire dans notre région. Avec une entrée, un fromage et un dessert, le repas est copieux. Les premières convives arrivent autour de 19 heures, les tables se remplissent rapidement dans une ambiance fort conviviale. Plusieurs délégations des sociétés alentours sont venues s'ajouter aux nombreux villemontois présents à cette soirée. Les retrouvailles sont sympathiques. Au service, tout le reste de l'équipe s'active, avec le renfort des conjointes et des enfants. Régaler 220 personnes demande quelques bras!
Soirée réussie et bilan positif pour Francis Messina et les 12 chasseurs de la société communale qui nous donnent rendez-vous à la farfouille inter-associations le dimanche 22 août.

POMPIERS

Chef de Corps :
Caporal Chef Daniel MARQUIS
Tél. 04 74 42 04 41

Notre Centre Première Intervention (CPI) est composé de 11 pompiers.

Il est intervenu plusieurs fois au cours de l'année 2009 :
• 2 accidents
• 6 nids de guêpes
• Entretien des 24 bouches d'incendie (2 fois par an)
• 1 manœuvre annuelle d'évacuation des élèves et essais des alarmes incendie
• Service de sécurité lors de la Farfouille, etc.

Cependant, ce CPI est toujours en sursis, du fait de nouvelles contraintes imposées par le Service Départemental, en matière d'effectifs gradés et du niveau d'équipement. Cependant, suite à l'appel à candidature de l'année passée, nous avons l'espoir d'avoir quatre nouvelles recrues, mais néanmoins, nous renouvelons cet appel afin de pérenniser notre CPI.

APPEL A CANDIDATURES

Association Gloire Napoléoniennes

Président Ass. Gloires Napoléoniennes
BEROUD Vivien
Tél. 04 74 42 00 64
vivien.beraud@gmail.com

Petit historique de l'association

Créée à Villemotier, en juin 1992, par Serge Bouchet de Fareins - parallèlement à la publication, la même année, de son ouvrage « Journet de l'An II », retraçant la biographie du chef de bataillon Claude Journet (1768-1861), officier de la Grande Armée de Napoléon Ier- l'association « Mérite Claude Journet et ses Compagnons » se fixe comme objectif principal d' « éveiller la mémoire, la maintenir éveillée »[1][1]. En clair, d'appliquer et faire appliquer le Devoir de Mémoire envers les personnages de l'Ain ayant, de façon significative, servi le pays, plus particulièrement au Ier et au Second Empire.

En 1998, l'association organise la première manifestation « napoléonienne » dans le département de l'Ain et réunit à la Caserne Impériale Aubry (Bourg-en-Bresse) un bivouac de plus de 120 reconstituants en uniforme d'époque : Son Altesse Impériale Jérôme Napoléon, parrain de l'association, vient spécialement de Suisse pour inaugurer une plaque à la mémoire du général d'Empire Aubry ainsi qu'une très brillante exposition au Centre Albert Camus, dont les pièces maîtresses sont des soieries réalisées par la maison Prelle (Lyon) pour le sacre. Un colloque réalisé avec la Société d'Emulation attire dans les salons de l'Hôtel de Ville un très nombreux public. L'Office du Tourisme accueille une seconde exposition.

En 1999, ce succès amène l'association à organiser à Pont-de-Vaux les cérémonies anniversaires du bicentenaire de la mort du général Barthélémy Joubert : maître d'œuvre d'un bivouac réunissant 400 reconstituants de 14 nationalités différentes, celui-ci occupe pendant une semaine l'esplanade. Défilés et animations, simulacres de combats de rues, colloque, grand-messe solennelle, attirent plus de 12.000 visiteurs. FR 3 se déplace pour filmer et relater l'événement.

Mai 2000 : l'association est chargée par la Chambre du Commerce Régionale d'animer la semaine « Rhône-Alpes à New York 2000 » et, notamment, d'inciter le public américain à découvrir la Route Napoléon : 60 reconstituants, en uniformes d'époque, défilent au pied des deux Twin Towers et font vibrer les new-yorkais. Sept chaînes internationales de TV filment les diverses animations réalisées par l'association et les diffusent sur les ondes. A la soirée de gala finale Serge de Fareins, président-fondateur, coiffe – devant un public trié sur le volet et une multitude de journalistes– Paul Bocuse d'un bicorne, le faisant officiellement « Empereur de la cuisine française ».

2002, année du bicentenaire de la création de la Légion d'Honneur par le Premier Consul Bonaparte, fut, pour l'association, la plus glorieuse et la plus riche en événements : tout au long de l'année, elle fut aux côtés de la Société d'Entraide des Membres de la Légion d'Honneur, présidée par le Lt-colonel Soyer, alternant conférences (9), concerts, articles historiques dans les deux journaux départementaux, manifestations en costumes, bivouac, etc. La « journée-phare » du 23 juin à Bourg-en-Bresse regroupa au Monument aux Morts et avenue Alsace-Lorraine près de 70 « grognards » en tenue, pour le plus grand plaisir des petits et des grands, parmi lesquels préfet, député-maire et président du Conseil Général.

Les années suivantes ont vu s'amonceler manifestations et beaux souvenirs, que ce soit dans le département (Lescheroux, Bourg, Pont-de-Vaux, Marboz) ou plus loin (La Tour du Pin, Albigny-sur-Saône). Ses activités se sont diversifiées, allant du théâtre de rue ou de salle (« Napoléon 2002 », « Avis de recherche ») aux bivouacs, aux conférences, aux publications, aux commémorations. Il serait fastidieux de tout mentionner : le site internet de l'association (www.gloiresnapol.com) s'y essaye.

Après 30 années de vie associative, dont 18 ans ½ consacrés à l'association « Mérite Claude Journet », devenue entre-temps « Les Gloires Napoléoniennes », son fondateur – entre-temps nommé par le préfet Soubelet à la tête de la Délégation départementale de la Fondation Maréchal de Lattre - a décidé qu'il était temps de passer le relais et d'apporter un sang neuf à la présidence : la journée du samedi 13 mars, qui verra l'inauguration d'une plaque commémorative à la mémoire du chef de bataillon Claude Journet (1768-1861) « patron » de l'association, sera aussi l'occasion de la passation officielle de pouvoirs : nul doute que c'est avec émotion que Serge de Fareins confiera « son » drapeau au nouveau président, Vivien Béroud…

Etude et Création de
Dominique MICHON
PARCS et JARDINS
CRÉATION :
Engazonnement - Plantation
Dallage
ENTRETIEN :
Taille - Tonte
ARBORICULTURE :
Taille - Traitement
ELAGAGE
01270 VILLEMOTIER
✆ 04 74 51 56 52

Slippers Hurricane

Président :
Thibault Paccard
Pour toute information, visitez notre site
http://page-196273116/

Deux participantes au Championnat du Monde à Amsterdam sur la borne du jeu "In the Groove"

L'association Slippers Hurricane qui promeut les jeux vidéo musicaux (danse sur tapis, simulation de guitare, chant et batterie...), a fêté ses 3 ans le 10 octobre 2009.

Les actions de 2009 :

Durant l'année 2009, l'association Slippers Hurricane a organisé ou participé à des événements importants :

=> En août 2009, les meilleurs joueurs de l'équipe sont partis à Amsterdam aux Pays-Bas, pour tenter leur chance aux Championnats du Monde du jeu « In The Groove » (voir photos plus bas).

=> Les 28 et 29 juin, l'association a organisé son plus gros événement depuis sa création : le SH Summer Speed 2009, qui a rassemblé pas moins de 150 personnes

Pas moins de 4 tournois importants ont eu lieu :
=> Un tournoi International,
=> Un tournoi réservé aux joueurs français,
=> Un tournoi féminin,
=> Et un tournoi exclusif sur le jeu « Feetness ».

Ce fut l'occasion pour les joueurs français de se mesurer aux plus grands d'Europe et d'assister à un sacré spectacle...

Nous avons même eu droit à un reportage télé complet, qui a été diffusé sur la chaîne NoLife. Notre président, Thibault Paccard, y va même de son petit mot. Pour le regarder sur Internet, allez sur le site http://www.dailymotion.com et tapez les mots-clés suivants dans la barre de recherche : « no life reportage summer speed 2009 »
(adresse complète de la vidéo : http://www.dailymotion.com/video/x9tlo5_nolifereportagesummerspeed2009_videogames)

=> L'association a de nouveau participé à l'annuelle farfouille, et proposé au public d'essayer le jeu « Feetness », développé par notre sponsor YASD. Des tapis de jeu étaient en vente, ainsi que le jeu « Feetness » pour jouer sur ordinateur.

=> Nous avons animé cette année encore un stand pendant 48h non-stop à l'occasion du « Dijon Saiten 2009 », une convention de culture japonaise à Dijon.

=> Les 28 et 29 novembre dernier, nous avons participé pour la 3e année consécutive à la convention Japan Touch, à l'Espace Tête d'Or de Villeurbanne. Deux jours de jeux musicaux où le public a pu retrouver un stand 4 joueurs « Feetness » et un stand « In The Groove ». Petits et grands étaient ravis d'essayer ou de se confirmer à la pratique de la danse sur jeu-vidéo !

Les actions à venir :

=> En 2010, l'association va renforcer sa présence sur les évènements auxquels elle a participé cette année : Japan Touch à Villeurbanne, Dijon Saiten à Dijon, etc...
=> L'événement annuel SH Summer Speed n'aura malheureusement pas lieu en 2010, mais nous préparons assidument celle de 2011, qui sera encore plus grandiose !
=> Des rassemblements auront lieu tout le long de l'année au Bowling de Lagnieu (Vaux-en-Bugey, B-Cube Bowling), ainsi qu'à la salle communale de Marboz.

Contactez-nous...

=> Si vous souhaitez des informations sur nos prochains évènements ou nos activités,
=> Si vous voulez faire l'acquisition d'un tapis de danse et du jeu « Feetness » (fonctionne sur PC et Mac, pour petits et grands !), avec des chansons populaires et connues (Gold, Michael Jackson, Carlos, Mylène Farmer, Pitbull, Britney Spears et bien d'autres),
=> Si vous organisez une manifestation (sportive ou autre) et que vous souhaitez proposer aux gens d'essayer le jeu Feetness, nous pouvons y participer !

L'adhésion à l'association est dorénavant ouverte à tous : si vous voulez obtenir votre carte de membre, contactez-nous : vous pourrez participer à nos évènements, apprendre à danser et venir vous entraîner avec nous, et bénéficier de réductions sur la borne de jeu « In The Groove » du Bowling de Lagnieu lors de soirées spéciales !

Club Vill'Amitié

Présidente :
Gilberte PIROUX
Tél. 04 74 51 04 82

Quoi de plus agréable que de se retrouver entre amis, surtout lorsque l'âge de la retraite étant arrivé, les enfants étant partis vivre leur vie, on se retrouve un peu seul dans une maison un peu grande la plupart du temps et trop petite lorsque les enfants débarquent. Le « club » VILL'AMITIE vous donne cette possibilité. Les premiers jeudi des mois d'octobre à avril, il se réunit à la salle communale de Villemotier pour jouer aux cartes, au scrabble ou à tout autre jeu de société, pour un goûter et surtout pour échanger les nouvelles des uns et des autres.

Vous qui êtes retraités, pourquoi ne pas nous rejoindre ?

Venez partager un peu de chaleur au cœur de l'hiver. Début février, s'il est un évènement incontournable au village, c'est bien la choucroute de VILL'AMITIE. Venu de Villemotier et des communes environnantes, chacun se régale et profite de la chaleur ambiante pour raconter ou écouter des blagues, des chansons, et surtout garder le souvenir d'un dimanche convivial qui réchauffe le cœur dans la froidure de l'hiver.

C'est la rentrée.

Comme chaque année, la saison commence par l'assemblée générale : bilan des activités de l'année écoulée et bilan financier avec un solde positif. Vient ensuite un repas fort convivial où chacun est heureux de se retrouver à l'issue de la période estivale. Malheureusement, cette année encore, des soucis de santé obligent quelques personnes à garder le lit ou la maison, mais le repas leur sera porté à l'issue de la journée. La rentrée, c'est aussi l'occasion de fêter les anniversaires : 70 ans d'âge pour Nicole Gavand et Francis Messina, 60 ans de mariage pour Colette et Gabriel Michel et chacun a eu une pensée pour Yvette et Lucien Prodanu, deux adhérents de longue date, qui fêtent cette année leurs 50 ans de vie commune.

Anniversaires Nicole Gavand et Francis Messina - Colette et Gabriel Michel

Fleurissement

Responsable : Catherine Poncet
Tél. : 04 74 51 54 31

Savez-vous planter les fleurs ?

Il faut être bien amoureux des fleurs pour rendre notre village aussi accueillant, aussi embelli par nos plantations. Nous prenons à coeur l'aspect de notre village.

Une dizaine de bénévoles a rejoint Catherine Poncet (présidente), Nathalie Boyat (trésorière) et notre équipe de membres : Mme Marguin, Mme Guillermin, Mme Laurent ...
Toute l'équipe s'est armée de courage dans une ambiance conviviale pour planter plus de 2000 fleurs. Vous remarquerez que le monument aux morts est fleuri plusieurs fois dans l'année ainsi que l'entrée du cimetière, selon les saisons. Le fleurissement ne s'arrête pas à la plantation, il faut préparer, nourrir le terrain, les jardinières. Toute la saison nos plantations sont arrosées, sarclées, désherbées, mondées. Pour avoir encore un meilleur résultat, il faudrait bien plus de bonnes volontés, et de nouvelles idées.

Nous tenons à remercier les nouveaux arrivants fort sympathiques qui nous ont aidés. Nous avons été remarqués par la nouvelle association "Route Fleurie de la Haute Bresse" (association qui comprend 3 communautés de communes; St Trivier de courtes, Pont de vaux et Coligny) et qui nous a décerné le diplôme d'encouragement cette année.

La chasse au loup

Par les élèves de Villemotier

Au cours de l'année scolaire, les élèves de l'école primaire de Villemotier et les musiciens de l'harmonie de Coligny ont travaillé ensemble, avec François Puthet, intervenant musique et les enseignantes sur ce projet qu'ils ont présenté le 5 juin 2009 à Coligny et dont vous trouverez le texte et les dessins ci-dessous.

Au plus profond de nulle part, dans une forêt sombre, se dresse un château sombre très sombre. Le pont levis s'ouvre dans un grincement terrifiant. A l'intérieur sombre très sombre, la cour est déserte. Lorsque l'on s'approche des écuries, il en sort de mauvaises odeurs. Le vent se lève, fait claquer les portes des box et de grandes ombres noires ondulent sur les murs. Notre héros entend des bruits très effrayants.

Quand il entre dans le château, craquements, grincements, claquements et hurlements arrivent à ses oreilles. Un long couloir sombre très sombre débute après une immense pièce ronde. Ses yeux sont attirés par des tableaux poussiéreux, abîmés, griffés. Il sent une présence derrière lui. Cela lui fait peur. Les personnages des tableaux semblent le poursuivre des yeux, ils lui donnent l'impression d'être vivant.
Tout au fond du couloir il y a une très grande porte. Il ouvre la porte et aperçoit un capuchon rouge. Il crie « Aaaaaa !! ».

Le capuchon se retourne et se met à crier.
Aaaaaaaaah !! Au secours, j'ai peur, le loup va m'attaquer.
Mais non je ne suis pas le loup, je suis l'ogre.
Haaa !
Et ils rentrent dans une conversation sans fin. Le petit chaperon rouge explique à l'ogre que le loup veut le manger et qu'il essaie de se cacher. Tout à coup, l'ogre pense à quelque chose et dit :
J'ai une idée, Dis moi où est le loup, s'il te plait. Et je te débarrasserais de lui.
Je crois savoir où est le loup. Je crois qu'il est dans la cave du château.

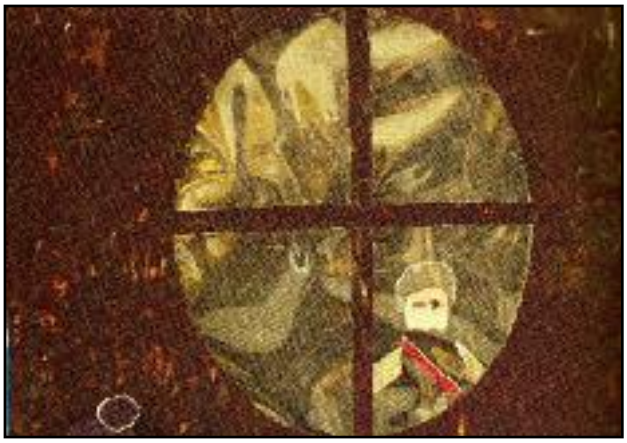

Après de longues heures de marche dans les couloirs, dans les escaliers du château, l'ogre aperçoit enfin la cave. Par la lucarne de la cave, il aperçoit une silhouette. Il frappe. Une voix toute petite retentit :
Qui est là ?
C'est moi l'ogre.
Ne bouge pas ou je te lance mon dentier dans la figure !
Ne t'inquiète pas, je suis gentil. Je cherche mon chemin pour trouver le loup.

Bon d'accord, entre ! Répond la vieille au bois dormant avec un air malicieux. Je crois qu'il est sur la tour du château.
L'ogre lui dit merci puis s'en va. Et tout d'un coup le dentier lui mord les fesses, pendant que la vieille au bois dormant se cache en ricanant. Alors l'ogre prend ses jambes à son cou et remonte jusqu'au château pour soigner ses fesses.

L'ogre suit les instructions de la vieille au bois dormant et monte sur la tour. Et tout d'un coup, il sent l'odeur du brûlé, il se retourne et aperçoit un chat en train de se battre avec un terrifiant dragon.

L'ogre saute sur le chat, le prend et s'en va dans la forêt.
Pourquoi tu m'as sauvé ?
Parce que tu avais la queue en feu.
J'étais à deux doigts de sauver Cendrillon.
Ah bon, je ne savais pas, dit l'ogre d'un air désolé. Je voulais te sauver pour savoir où est le loup. Sais-tu où est le loup ? demande l'ogre.
Je crois savoir où il est, il est dans les écuries, répond le chat botté.

L'ogre trouve les écuries, attiré par une odeur bizarre. Il ouvre la porte, il voit 14 cornes. Ce sont 7 immenses boucs.
Ils ont peur, ils vont se cacher sous des bottes de paille. L'ogre leur dit :
Je suis gentil, je ne vais pas vous manger.
Ouf nous croyions que c'était le loup.
Je vais vous raconter qui m'a envoyé ici. C'est le chat botté …
Les 7 immenses boucs écoutent l'histoire comme s'ils l'avaient déjà vécue, rigolant dans leur barbe, de temps en temps, quand quelqu'un l'envoie dans une mauvaise direction.
STOP, on a asse entendu ton histoire. A propos, veux-tu que nous t'indiquions la direction pour aller jusqu'au loup. Nous croyons qu'il est sous la douche.
Quand l'ogre s'en va, les 7 boucs se mettent à rigoler à pleines dents.

Mais le loup n'est pas sous la douche. L'ogre voit un passage secret, il passe et voit trois petites queues en tire-bouchon. Ce sont les 3 petits cochons.
Les porcelets se mettent à trembler et à grogner.
L'ogre en ayant marre qu'on le prenne pour le loup dit :
Je ne suis pas le loup, je suis l'ogre, je suis gentil.
Les 3 petits cochons expliquent qu'ils sont cachés parce qu'ils ne veulent pas de faire manger par le loup.
Savez-vous où il est ? demande l'ogre.
Nous croyons savoir où il est. Nous croyons qu'il est dans la salle à manger.

L'ogre suit un chemin d'étoiles qui le conduit jusqu'à la salle à manger. Il ouvre la porte, tout est noir, il a peur. Il entend des pas et des « chut chut ».

La lumière s'allume. Il y a un gros festin sur la table ronde au milieu de la salle. Le loup surgit. Mais l'ogre l'arrête et dit :
Pourquoi as-tu fait peur au chaperon rouge. Pourquoi veux-tu l'attraper ?
Mais non c'était une blague.
Très drôle, elle avait l'air d'avoir très peur.
Mais non, c'était une surprise. La preuve !
Le loup lui apporte un gros cadeau. L'ogre méfiant l'ouvre. Et tous les personnages qu'il a rencontrés pendant cette aventure bondissent hors du cadeau avec chacun deux bougies sur la tête.

JOYEUX ANNIVERSAIRE !!!

Tous les personnages font la bise à l'ogre et s'assoient autour de la table.
Ils commencent à manger et après avoir dégusté le gâteau ils se mettent à danser et à chanter.
C'est la meilleure soirée d'anniversaire que l'ogre n'a jamais eue.

Merci,

A Odile malgré ses doutes des débuts,
A François Musique et tonton Gilles pour les bruits, les musiques et plus si affinité,
A Jean-Michel, Jacky, Janot, Michel, Bernard, Daniel, Michel, Daniel pour leur participation du vendredi matin, leurs sourires et leur bonne humeur,
A Bernadette qui a été un lien solide et enthousiaste tout au long de l'année,
A Sandrine et Sylvain et à tous les musiciens de l'harmonie,
A Patrice pour le diaporama et ses bons conseils pour l'imprimerie,
A Edith pour son aide efficace,
Aux enfants de l'école pour leur implication parfois sans limite,

Merci au Sou des écoles et à la municipalité pour le financement du projet.

Blandine, Janine, Pascale, Sophie

Concours de Dessin

Ecole Concours de dessin
Environnement - Nature
Septembre 2009

Concours de Dessin :
Jury - janvier 2010

Suite à la sortie faite dans la nature en septembre, les enfants de l'école de Villemotier ont fait des dessins sur la nature et l'environnement dont le plus représentatif sera sélectionné et inséré dans le bulletin 2009.

Un jury a examiné les différents dessins et a eu bien du mal à en choisir un.

Au final, il y aura un dessin qui sera récompensé par un prix comme prévu, mais aussi une mention spéciale pour un deuxième dessin choisi parmi ceux des plus jeunes écoliers. Celui-ci sera aussi inséré dans le bulletin.

CONCOURS DE DESSIN - LAUREAT :

Florian Sarron

CONCOURS DE DESSIN - MENTION SPÉCIALE :

Inès Donguy

Certificat d'étude

avec André MARECHAL

Créé en 1866, le Certificat d'Etudes Primaires (CEP) marquera la fin de la vie scolaire pour beaucoup de français. Tombé en désuétude, il sera supprimé par décret en 1989, il y a 20 ans. Retour en arrière avec André Maréchal qui a passé cet examen en 1933.

Comment se passait la préparation à l'examen ?
Monsieur Borron, le maître, nous gardait quelques temps avant la date pour travailler le soir après l'école. Dans la classe des garçons on était plusieurs à passer notre certificat. Georges Sarron et moi, on l'a passé à 11 ans. On n'avait pas de calculette (sourire). Il fallait fournir des efforts et travailler.
Le maître n'arrêtait pas de donner des recommandations. Il était un peu stressé, il avait dans la tête le regard de bien briller aux yeux de l'inspecteur. L'instit qui avait instruit l'élève 1° du canton était bien considéré.

Comment se déroulait la journée d'examen ?
Il ne me semble pas que ce soit l'instit qui nous aie emmenés à Coligny. C'était une grande escapade ! C'était la première fois qu'on sortait avec une tenue améliorée et des chaussures du dimanche. On mangeait à l'hôtel de "la Cloche". On avait un repas à un degré supplémentaire de la maison, on n'avait jamais fréquenté un hôtel !

Et l'examen par lui-même ?
C'était dans la poste actuelle. On avait des épreuves séparément pour les filles et les garçons ; les filles, la couture et les garçons, le dessin. Le matin, c'étaient les épreuves écrites. La rédaction : il fallait relater un évènement qui a marqué notre vie. J'ai raconté la visite chez mon grand-oncle à Peyssoles. Mes grands-parents nous avaient emmenés, mon frère et moi, en voiture à cheval. Ma grand'tante avait tué un énorme dindon. Il fallait partager un repas, parler ne suffisait pas.
Après, c'était la dictée, ça effrayait un peu, mais c'étaient surtout les questions qui, souvent, nous rebutaient. Et puis le calcul, problèmes de trains et de robinets. On y avait travaillé à fond, ça n'empêchait pas les bourdes énormes !
Et l'histoire- géo. Y'avait les dates d'histoire, les fleuves, les départements, les préfectures et sous-préfectures.
L'après-midi, dessin, récitation et chant. On savait beaucoup de chants et La Marseillaise en entier.

Comment aviez-vous connaissance de vos résultats ?
On savait le soir si on l'avait ou pas. Avec Georges Sarron, si on ne l'avait pas eu, le maître nous aurait giflés ! Y'avait pas de repêchage, une bourde à l'examen et c'était loupé. On a fait "ouf" quand c'était fini !

Voyiez-vous votre maître lors de cette journée ?
Oh oui, à la sortie de midi, les instits savaient déjà ce qu'on avait fait,et on se faisait engueuler. Georges Sarron s'est fait engueuler pour un accent pas mis, ça faisait une demi faute. Et on le voyait aussi le soir. Là, c'était autre chose, valait mieux être reçu et avec de bons résultats !

Et après l'examen ?
A partir du certif', on n'était pas obligé d'aller à l'école. Mais j'y suis allé jusqu'à 14 ans. J'ai appris l'algèbre, c'était vraiment bien ! L'instit voulait que je continue dans le secondaire, ça a été une bagarre avec mes parents. Pour son compte personnel, le maître ne montait pas en grade ; ça a fait un froid avec mes parents. Mais je ne regrette pas ce que j'ai fait dans ma vie !

Bataille de MOULIN des PONTS

La bataille de Moulin-des-Ponts : premier combat d'envergure pour le Premier Bataillon FTPF de l'Ain.

Lors de leur assemblée générale, une délégation du Premier Bataillon des Francs Tireurs Partisans Français, accompagnée de Aimé Girard, maire, de représentants d'anciens combattants et de quelques villemontois, est venue fleurir le monument de Moulin-des-Ponts... Et se souvenir, 65 ans après, de cette terrible journée du 14 juin 1944.

Un peu d'Histoire :
Dès l'annonce du débarquement allié, ordre est donné aux "hommes de l'ombre" de freiner la remontée des soldats du III° Reich.

Les troupes allemandes réquisitionnent des civils pour remettre en état routes et voies ferrées. L'ennemi approche de Saint-Etienne-du-Bois.

Les résistants savent que les nazis n'ont plus que quelques kilomètres à faire. 450 hommes, soit quatre compagnies, stationnent autour de Moulin-des-Ponts. Une stratégie d'attaque des troupes ennemies est mise en place. Le 13 juin, les sentinelles sont placées.

Le lendemain, au petit jour, les maquisards partent vers le lieu choisi pour l'embuscade. L'ennemi est attendu par la route. L'ordre est "laisser entrer les boches et ne plus les laisser ressortir. Concentrer le feu sur les passages et les ponts". La matinée passe...

Treize heures, un train blindé arrive en gare. Très mauvaise surprise. Personne ne l'attendait.

Les Allemands tirent. Riposte des maquisards qui, pour certains, sont en poste sur la descente de Moulin-des-Ponts. Quelque soit le sens où les Allemands veulent attaquer ou se mettre en position, ils sont pris à revers par un feu nourri. L'ennemi a d'énormes difficultés à repérer les FTPF. Des secours allemands arrivent par la route (autos blindées munies de mitrailleuses lourdes) et par voie ferrée (train aux wagons de bois). Le combat est engagé depuis plus d'une heure.

A l'est de la gare, un détachement de l'Armée Rouge vient prêter main-forte aux maquisards qui tirent toujours. L'effectif allemand est de 1000 hommes formidablement armés. La bataille fait rage depuis plus de deux heures trente. Cinq soldats nazis s'emparent de René Pommateau, cafetier à Moulin-des-Ponts, le frappent à coups de crosse et l'abattent. Ce même jour, Léon Bouilloux, charpentier au Carouge, est également tué. Cinq maisons sont incendiées.

Du côté des maquisards, le stock de munitions s'amenuise. L'ordre de repli est donné. Chacun, isolé ou en groupe, repart vers la montagne pour continuer la lutte contre l'occupant nazi.

Lors de cette bataille, les maquisards déploreront trois blessés légers et quatre décès : André Passet, Bernard Basset, Lucien Larcher et Yvan Tchernov (soldat de l'Armée Rouge) . Le soir, un officier allemand qui passe par Coligny déclare : "Nous vengerons nos cent Kamaraden de Moulin-des-Ponts".

19 août 1944, vers 8 heures, nouvel accrochage à Moulin-des-Ponts entre la Résistance et les soldats allemands cantonnés à la gare. Les Allemands abattent Louis Coste, de Lyon, qui passait sur la route nationale. Aux yeux de l'occupant, ce simple voyageur était devenu un terroriste.

Rafle Maison Forte de Saint-Germain

19 mai 2009 : 65 ans après,
Villemotier se souvient.

Il y a 65 ans, à la Maison Forte de Saint-Germain, cinq jeunes israélites étaient assassinés.

Après la défaite de 1940, la France s'est trouvée partagée en deux zones : la zone Nord occupée par les troupes allemandes et la zone sud gouvernée par le maréchal Pétain. Au printemps 1942, des Eclaireurs Israélites de France (EIF) louent à monsieur Bonnet de Marboz, la ferme de Saint-Germain (hameau de Villemotier situé au pied du Revermont), avec 32 hectares de pâturages et de terres ; la commune est en zone libre.

En dépit des risques encourus, des adolescents, venant de la zone occupée, sont transférés au "groupe rural de Saint-Germain" où ils sont hébergés et apprennent les métiers de l'agriculture.

Mais à peine les jeunes sont-ils installés, que le climat politique se détériore. Le 16 juillet 1942, a lieu à Paris la rafle du Vélodrome d'Hiver. L'organisation des EIF envoie alors à Saint-Germain des petits groupes d'enfants dont les parents ont été déportés. La Maison Forte (ou Château) de Saint-Germain est en réalité un lieu de transit où les Israélites trouvent refuge avant de s'exiler dans d'autres lieux (la Suisse par exemple). Tous les évènements n'empêchent pas de préparer la campagne agricole de 1943. La vie continue au château.
En novembre 1942, la zone libre est envahie par l'occupant nazi. L'attaque de l'Angleterre et de la Libye échoue, mais les troupes allemandes pénètrent en Russie.

Il n'y a plus assez d'ouvriers en Allemagne; c'est alors la mobilisation des Français pour le service du travail obligatoire (STO), mais beaucoup de personnes sont réfractaires au STO et affluent vers les mouvements de résistance. Les maquis du Revermont sont devenus le 1er bataillon de l'Ain commandé par le colonel Romans et le capitaine Grillon.

La voie ferrée Bourg-en-Bresse/Lons-le-Saunier, liaison vitale entre l'Allemagne et le sud de la France, est régulièrement et efficacement attaquée par les maquisards. Les représailles ne se font pas attendre et la milice fait preuve de beaucoup de zèle avec l'occupant.

Le 19 mai 1944, les réfugiés sont peu nombreux au château de Saint-Germain. Vers 6h30, deux jeunes fermiers viennent les avertir que les allemands sont dans le secteur. Les réfugiés décident de se disperser mais trop tard ! La Gestapo et les SS ont entouré la ferme. Seuls Jean Schwab et Jacques Francès réussissent à se sauver par une fenêtre arrière, les autres sont restés bloqués à l'intérieur. Les allemands tirent. Jacques Francès a rejoint une rivière et a attendu...mais Jean Schwab n'est jamais arrivé. Cinq personnes seront abattues : Jean Schwab (34 ans), Aron Wolf (25 ans), Roger Meyer (22 ans), Charles Cwang (18 ans) et Raphaël Horowitz (16 ans). Elles n'étaient pas armées. Deux personnes seront arrêtées : Paul Strauss et Berthe Bloch.

Les représailles continuent.
Emprisonné à Montluc, puis conduit à Drancy, pour être embarqué à Auschwitz le 30 juin, Paul Strauss sera affecté au camp de Monowitz (Auschwitz3). Un camp où l'extermination se faisait par le travail forcé au service de la société de produits chimiques "IG-Farben" dans un commando de terrassement. Atteint de dysenterie, de désespoir,il se jette sur les barbelés électrifiés. Grièvement brûlé à la poitrine, au ventre et aux mains, il revient au "Revier". Lors de l'évacuation du camp, vers le 20 janvier, les malades sont abandonnés sans nourriture et sans soins. Quand les troupes soviétiques arrivent pour libérer le camp, Paul Strauss est dans le coma. Une infirmière russe tente de le soigner mais il mourra le 1er février 1945. Il est âgé de 24 ans.

Son épouse, Berthe Bloch, enceinte de 8 mois, est transférée à Lyon au Fort Montluc pour y être interrogée, puis relâchée.

Une seule personne aura réussi à s'échapper : Jacques Francès qui rejoindra la résistance du Jura peu de temps après.

Un autre rescapé du jour de la rafle aura été Claude Gallant. Il est à Lyon avec son chef afin de trouver un lieu de repli pour la colonie et préparer l'éclatement du groupe, mais trop tard.
Le docteur Schmittbuhl de Saint-Etienne-du-Bois constate le décès des 5 jeunes et le docteur

Bussillet délivre le permis d'inhumer. Emile Chanel, voisin du château, charge les corps dans son tombereau et Anthelme Verne, alors maire de Villemotier, fait enterrer les victimes dans le cimetière du village.

Les soldats volent tout le bétail (vaches, porcs, chèvres et moutons), la volaille et les provisions, mais ils laissent le cheval.
Le 18 juillet 1944, les allemands mettent le feu aux villages de Chevignat, Courmangoux, Cuisiat, Poisoux, Pressiat, Roissiat et Verjon. Entre le 15 et le 20 août, les alliés débarquent en Provence. Automne 1944, la ville de Bourg-en-Bresse est libérée.
Le 26 octobre 1944, les 5 cercueils sont transférés à Lyon, au cimetière de La Mouche.
A la libération, Claude Galland fait apposer une plaque à l'entrée de la ferme, une plaque sur laquelle figure le nom des 5 personnes fusillées et de la personne déportée.
Claude Galland continue ses démarches et obtient le 8 mai 1998 la pose d'une plaque souvenir située sur l'espace vert entre la mairie et l'église, à Villemotier, portant l'inscription "Espace Groupe Rural de Saint-Germain" en souvenir de cette terrible tragédie.

Tragédie de la FERME BONNET

Souvenir de la tragédie de la Ferme Bonnet : de l'émotion et du recueillement du 19 mai 1944

19 mai 1944. Il y a 65 ans, un drame terrible marquait à jamais les habitants du hameau de Saint-Germain et de Villemotier.

19 mai 2009, de nombreuses personnalités politiques, élues ou déléguées, des représentants d'institutions religieuses de différentes confessions, des représentants d'associations d'anciens combattants et/ou de déportés et de nombreux villemontois ont tenus à être présents à cette cérémonie. Une cérémonie empreinte d'un recueillement profond, où l'émotion et le poids de l'Histoire étaient palpables.

Si les interventions de Aimé Girard, maire, de Jean Bernadac, conseiller général, et de Jean Lévy, ancien président du CRIF régional et délégué de l'association FFDJF (Fils et Filles des Déportés Juifs de France) ont retenu l'attention, l'intervention des enfants de l'école du village était lourde de signification. Au cours de l'année scolaire, les enfants de CE2, CM1 et CM2 ont travaillé, avec Sophie Gomes, leur maîtresse, afin de mieux connaître cette période noire de notre Histoire ; comprendre ce qu'est la Shoah, faire la différence entre nazi et allemand, donner une signification aux mots TOLERANCE et ENTRAIDE. Lors de la cérémonie, les élèves liront 4 lettres, que des enfants de leur âge, hébergés au foyer d'enfants à Izieu, ont écrites à leurs parents pendant ces terribles années. Ils déposeront également la gerbe du Souvenir au pied de la plaque commémorative.

Pour perpétuer le devoir de mémoire, l'association "Les Fils et Filles des Déportés Juifs de France" ont offert deux ouvrages écrits par Serge Klarsfeld, leur président, au groupe scolaire de Villemotier : LES ENFANTS D'IZIEU et GEORGY, deux ouvrages de référence.

Afin de se souvenir, d'ouvrir les yeux sur ce qui nous entoure, et surtout, comme l'a souligné Danièle Lévy, fille de Paul Strauss et de Berthe Menela,"PLUS JAMAIS CA" ,les municipalités successives de Villemotier tiennent à entretenir la mémoire pour "ne pas oublier, et surtout ne pas recommencer".

CONTRE L'OUBLI : Intervention de Aimé Girard, maire (Extraits)

"(...) Je suis très ému à la pensée qu'il y a 65 ans, à cette heure, se produisait un massacre perpétré par les SS et la Gestapo, au cours duquel les martyrs : Jean Schawb, Aron Wolf, Roger Meyer, Charles Cwang et Raphaël Horowitz y laissèrent leur vie et Paul Strauss, arrêté, fut déporté et mourut à Auschwitz (...).

Contre l'oubli, c'est la troisième fois que nous nous réunissons sur ce site pour commémorer cette tragédie (...); de manière plus rapprochée, tant que des témoins directs sont encore là pour expliquer et lutter contre l'oubli ; (...)

(...) 15 années ont passé depuis la première cérémonie anniversaire, les jeunes ont grandi, (...) les témoins de l'époque ont vieilli, d'autres ont disparu (...) Je me permets de rappeler à notre souvenir, les témoins directs, Monsieur Charnay, agriculteur voisin de cet endroit, ancien maire de Villemotier, décédé en 1995 et Monsieur Galland, l'un des 3 survivants, décédé il y a 8 ans.

C'est la raison pour laquelle Villemotier s'est engagée, malgré la disparition inévitable des témoins directs, de ne jamais oublier.

Contre l'oubli, en 1994, une convention a été signée (...) entre notre commune de Villemotier et le mouvement des Eclaireurs Israélites de France, qui définissait (...) les engagements moraux que chacune des parties avaient pris pour perpétuer la mémoire du Groupe Rural de Saint-Germain.

Contre l'oubli, an 1998, (...) une plaque installée au centre du village (...) fut inaugurée. Cette plaque, portant l'inscription "ESPACE GROUPE RURAL DE SAINT-GERMAIN" rappelle la tragédie de Saint-Germain.

(...) J'ai tenu à associer à notre cérémonie commémorative, les enfants de l'école de Villemotier et leurs enseignantes (...)

Pour conclure (...), je me permets de citer la phrase suivante, de Madame Michèle Alliot-Marie, ministre de l'intérieur : "la mémoire n'est rien si elle n'est pas dans le même temps une prise de conscience...Elle est importante car elle est valeur d'enseignement pour toutes les générations à venir. (...) ".

HISTOIRE DE LA TRAGEDIE : Intervention de Jean Lévy, délégué FFDJF (Extraits)

(...)Au cours de l'été 1941, les Eclaireurs Israélites de France et le Consistoire Israélite Central décident la création de 4 chantiers ruraux : à Lautrec près d'Albi, à Charry près de Moissac, à Taluyers dans le Rhône et à Maisod dans le Jura. (...) Ces organisations rurales donnaient à des jeunes juifs une formation

agricole pour le retour à la terre, un fond d'éducation et de culture juive, un refuge et un lieu de passage pour certains jeunes en attente.

Le premier chantier a été installé en septembre 1941 à Maisod sous la responsabilité du docteur Georges Meyer et avec Jean Schwab comme moniteur agricole. Les conditions climatiques difficiles, l'isolement et l'exiguïté de la propriété ont nécessité de chercher une exploitation plus vaste et mieux adaptée.

En mars 1942, Georges Meyer signe avec Monsieur Bonnet un bail pour la ferme de Saint-Germain comportant 30 hectares de terre et un imposant corps de bâtiment. Par moments, il y avait plus de 30 personnes qui y séjournaient avec une dizaine de permanents qui exploitaient sérieusement tout en maintenant un niveau culturel (...) grâce au rabbin Aron Wolf

Les responsables adultes (...) devaient de temps à autres convoyer des enfants juifs jusqu'à la frontière pour les mettre en sécurité en Suisse. Certaines personnes ne faisaient que passer en quête d'une nouvelle identité.
Ce va-et-vient a paru suspect à des zélateurs de l'administration de Pétain (...). La Préfecture de Bourg était au courant depuis mai 1942 de l'activité du Groupe Rural (...).

(...) Le chantier rural de Saint-Germain fonctionnait de manière très démocratique avec des assemblées générales qui décidaient de la politique de l'ensemble, dont l'application était surveillée par Georges Meyer. Jean Schwab était responsable de la partie technique, Claude Bloch de la partie administrative et Aron Wolf de l'enseignement et du culte.

Début 1944, la situation devient préoccupante. Lors d'une assemblée générale dramatique, Georges Meyer demande au groupe de s'auto dissoudre et de se disperser, étant lui-même affecté à un préventorium en Haute-Savoie pour convoyer des enfants juifs à la frontière Suisse. La majorité vote la dissolution, mais un petit groupe avec Jean Schwab et Claude Bloch demande à rester sur place (...). Le docteur Meyer, âgé de 23 ans, cède. (...)

Quelques semaines après, la dissolution de tous les chantiers ruraux est exigée. Georges Meyer est retourné à la ferme, insistant auprès des résidants pour qu'ils partent. Ils lui ont demandé un sursis, l'assurant qu'ils allaient quitter les lieux devenus une souricière.

(...) A partir de 1943, et surtout 1944, nos départements, dépendant de la Préfecture régionale de Lyon ont subi des exactions terribles commises par la Gestapo de Lyon dont l'un des principaux chefs Klaus Barbie, dit "le boucher de Lyon" sema la terreur. Responsable de l'arrestation, de la déportation et de l'assassinat des 44 enfants d'Izieu, de Jean Moulin, de nombreux résistants et juifs envers lesquels il exhalait une haine mortelle. (...)

Le 19 mai 1944 dans la matinée, une colonne allemande, venant de Verjon, passe à Villemotier. Quelques camions se détachent du groupe et se font conduire à la ferme de Saint-Germain. Dès leur arrivée, les nazis font feu sur le personnel qui cherchait à fuir et abattent trois jeunes gens : Jean Schwab, Aron Wolf et Raphaël Horowitz. Ils s'emparent de 4 autres personnes résidant à la ferme. Seul Jacques Francès réussit à prendre la fuite.

L'après-midi, vers 14 heures, les allemands reviennent, ramenant Roger Meyer et Charles Cwang.Ils restent à la ferme sans témoin. A 17 heures, ils informent le garde-champêtre d'avoir à se rendre à nouveau à la ferme pour enlever les corps de ces deux jeunes gens abattus par eux.

Avant de quitter les lieux, les nazis ont entièrement pillé le bâtiment et emmené le bétail.

Quant à Berthe Menela et Paul Strauss, menottés, ils furent dirigés vers la prison

Montluc à Lyon.
Berthe Menela, enceinte de 8 mois, (...) arrêtée sous le nom de Béatrice Michel, (...) fut libérée le lendemain. Son compagnon Paul Strauss, arrêté avec elle sous sa véritable identité, fut emprisonné à Montluc à Lyon, transféré à Drancy, puis déporté à Auschwitz par le convoi 76 du 30 juin 1944. Sélectionné pour le travail forcé, il est décédé le 1er février 1945 à l'infirmerie d'AuschwitzIII Monovitz, 6 jours après la libération du camp par les troupes soviétiques.

Jacques Francès a pu s'échapper par la fenêtre arrière de la ferme avec Jean Schwab, (...) mais Jean Schwab est touché par le tir des nazis. Jacques Francès se cache au bord d'une rivière en attendant la nuit. Il se présente alors dans une ferme où l'agriculteur lui donne de la nourriture, de l'argent avant de lui expliquer le chemin pour se rendre à Bourg sans passer par la nationale. Il fut ensuite recueilli par l'Abbaye des Dombes, puis par les parents de Roger Meyer à Fontaines-sur-Saône.

Quantà Claude Bloch (...), il s'était absenté de la ferme ce jour là pour aller chercher des instructions chez ses supérieurs (...).

Les 5 fusillés furent enterrés au cimetière de Villemotier. Après la Libération, ils furent transférés au cimetière israélite de "La Mouche" à Lyon où ils reposent tous ensemble (...).

50 ANS AVANT DE COMMENCER A PARLER : *Intervention de Jean Bernadac, conseiller général. Extraits.*

"Dans ma famille, mon père a été prisonnier pendant la seconde guerre mondiale. Il ne m'a pratiquement jamais parlé des évènements qu'il a vécu dans les camps (...) Par contre, c'est à mes enfants qu'il s'est livré davantage. Il faut peut-être un demi-siècle pour commencer à en parler et plusieurs années encore pour le faire savoir encore plus fort (...) Mes parents m'ont souvent évoqué les attitudes de certains auprès de l'envahisseur de l'époque , avec des dénonciations, (...) comme certainement il y en a eu pour le groupe de Saint-Germain (...)"

UNE DES 4 LETTRES LUES PAR LES ENFANTS DE L'ECOLE COMMUNALE :

Lundi 7 février 1944

Chère maman,
J'ai bien reçu ta lettre et ta photo qui m'a fait beaucoup plaisir, samedi il y a tombé de la neige, il ne fait pas encore très froid, il y a une grande terrasse ou qu'on voit tout le paysage et c'est très beau de voir toutes les montagnes qui sont couvertes de neige. Il me manque des caleçons et des chaussettes, la directrice a dit que tu m'envoies 100 francs parce qu'elle a un bon pour acheter des chaussures. Es-tu en bonne santé ? Moi je me porte bien, je mange bien je m'amuse bien je suis en bonne santé. Je t'envoie 1000000000 de baisers ton fils qui t'aime beaucoup.

GEORGY

Georges Halpern est né le 30 octobre 1935 à Vienne en Autriche. Sa maman, malade, a dû se séparer de son fils unique. Elle a été hospitalisée à Perpignan, puis au sanatorium "L'Espérance" à Hauteville, à proximité d'Izieu. Le 6 avril 1944, alors que les enfants se préparent à prendre leur petit déjeuner ; sur les ordres de Klaus Barbie, deux camions et une voiture de la Gestapo de Lyon font irruption dans la cour de l'école et arrêtent brutalement toutes les personnes présentes. Seul Léon Reifman réussit à s'enfuir. Envoyés à Drancy, 34 enfants et 4 adultes seront déportés à Auschwitz-Birkenau le 13 avril 1944 par le convoi n°71. A l'exception de Léa Feldblum, tous seront gazés. Les parents de Georgy vivent tous deux en Israël. Ils sont « partie civile ».

Liste des Commerçants et Artisans

Nom	Société	Adresse
Chez BOL	BOULANGERIE - CAFE - BAR - HOTEL - RESTAURANT Ets BOLMIN	Le Bourg 01270 VILLEMOTIER 04 74 51 51 83
M. Mme Thierry PERRIN Christelle HUDRY	CHAMBRES D'HOTES	Le Fay 01270 VILLEMOTIER 04 74 42 01 48
Mme Chantal TESTON	COIFFURE, Art Beauté, Coiffure	Le Bourg 01270 VILLEMOTIER 04 74 23 93 69
Yvan et Nadège MICHEL	HOTEL RESTAURANT Le Chaudron	Le Bourg 01270 VILLEMOTIER 04 74 51 51 98
M. Michel MAISONNEUVE	INFORMATICIEN, (dépannage, création de logiciels)	Les Couluires 01270 VILLEMOTIER 06 07 81 98 93
Sébastien JACQUIER	BOIS DESIGN	06 16 70 62 51
Jean-Louis ARVIS	REBATIE SARL MULTISERVICE BATIMENT	Le Moulin 01270 VILLEMOTIER 06 75 60 52 33
M. Marc AMOURA	MACONNERIE	Les Rodets 01270 VILLEMOTIER 04 7451 33 79
M. Dominique MICHON	PAYSAGISTE	Moulin des Ponts 01270 VILLEMOTIER 04 74 51 56 52
M. et Mme Christophe BOYAT	PLAQUISTE - PLATRIER PEINTRE	Les Liardets 01270 VILLEMOTIER 04 74 51 54 46
M. et Mme Régis NEVORET	PLOMBERIE - SANITAIRE - CHAUFFAGE	Bramafan 01270 VILLEMOTIER 04 74 30 15 49
M. Cédric FAUSSABRY	PLOMBERIE D'EN FRANCE	Groboz 01270 VILLEMOTIER 04 74 47 39 53

Ce salon ART BEAUTE Coiffure, ouvert depuis le 10 octobre 2008, est en plein essor. Chantal TESTON a du faire appel à Cassandra Millet, apprentie à l'école de Gevingey (Jura) de puis septembre 2009, pour pouvoir satisfaire une clientèle diversifiée.

Etat Civil

En l'an 2009...

Ils sont nés

Mathias HAUTCOEUR	le 01 janvier
Louhane OLIVEIRA MATIAS	le 28 janvier
Héloïse ATTALLA	le 15 mai
Léo BREVIGNON	le 02 juin
Kimi FOREY	le 24 juillet
Elijah BRESSAND	le 05 août
Chloé MEMHELD	le 03 septembre
Maxime DURAND	le 05 octobre
Louis FELIX	le 20 octobre
Maëva TOURNIER	le 14 novembre
Charlotte GUENIN-DOUCET	le 23 novembre

Ils se sont mariés

Aurélie GUYON et Xavier MARTEL	le 23 mai
Fanny GUILLET et Josian SIMON	le 1er août

Ils nous ont quittés

Fatima MORABIT *(Accidentel)*	le 23 août
Vanessa Marlène MARIOTTE *(Accidentel)*	le 08 octobre
Victor Hugo SAA MENDEZ *(Accidentel)*	le 08 octobre
Antonin Alexandre MILLET	le 14 novembre
Berthe Marie JACQUET vve SARRON	le 10 décembre
Lucien Auguste PRODANU	le 14 décembre

...et il y a 100 ans, en 1909

et... Ils sont nés

Jules Hippolyte JOSSERAND	le 24 janvier
Marie Angèle Lucie INNOCENTI	le 08 février
Marie Julie Marguerite Yvonne BRESSAND	le 08 mars
Marie Louis Raymond RENOUD	le 02 mai
Marie Julie Francine Andrée PITRE	le 13 juin
Francisque Roger BUET	le 04 juillet
Adrien Victor LETHENET	le 28 août
Fernand Roger LETHENET	le 28 août
Marie Clarisse Léonie ANTOINE	le 20 octobre
Joseph Eugène Valéry BEREYZIAT	le 23 novembre

et... Ils se sont mariés

Célestin Joseph SERVILLAT et Marie Justine Joséphine CRETIN	le 22 février
Marie Joseph CHANEL et Marie Claudine Pauline VEUILLET	le 12 avril
Marie Constant Alexandre MILLET et Marie Victorine Delphine BLANC	le 02 juin
Joseph CHEVALIER et Marie Alexandrine Apolonie CHANEL	le 16 septembre
Marie Jules LETHENET et Marie Cécile PERRET	le 20 septembre
Henri François ANTOINE et Marie Lucie Félicie DUBOIS	le 22 septembre
Marie Narcisse VULIN et Marie Rosine Emélie CHEVALIER	le 30 septembre
Louis PELUD et Marie Rosalie Alexandrine RODET	le 20 octobre
Marie Hippolyte Léon MONMAYEUR et Marie Noémie BASSET	le 11 novembre
Jean Marie Auguste VINCENT et Célestine Appolonie GIRAUD	le 18 novembre
François Emile CONVERT et Marie Julie LETHENET	le 29 décembre

et... Ils nous ont quittés

Joseph-Constantin BRESSAND	le 15 janvier
François-Marie PIN	le 17 janvier
Léon-Louis-Joseph GAUGE	le 26 janvier
Jan-Marie VULIN	le 27 février
Marie-Clémentine JACQUET	le 03 mars
Marie-Jules CHANEL	le 02 avril
Joseph-Marie ECOCHARD	le 05 avril
Eugène-Joseph CHANEL	le 05 avril
Jules-Marie-Alexandre PERDRIX	le 15 avril
Marie-Virginie PERRET	le 17 avril
Joseph RODET	le 23 avril
Marie-Rose Victorine JOSSERAND	le 29 avril
Marie-JoséphinePONCIN	le 30 mai
Philibert LOMBARD	le 06 août
Emile-Adolphe ECOCHARD	le 22 août
Louis-Camille-Prosper CHAUDY	le 11 septembre
Gilberte-Louise CHEVRET	le 27 octobre
MONTMAYEUR (mort-né)	le 18 décembre
Marie-Victorine GIRAUD	le 11 décembre
Denis-Jules GAUDET	le 18 décembre

Calendrier des manifestations 2010

JANVIER

Dimanche 17	Repas de la SOCIETE DE CHASSE à 12 H

FEVRIER

Dimanche 07	Repas choucroute du Club VILL'AMITIE
Samedi 13	Carnaval organisé par le SOU des ECOLES

MARS

Samedi 13	Journée JOURNET - Association « Les Gloires Napoléoniennes »
Samedi 20	BANQUET DES CLASSES en 0 et 5

AVRIL

Lundi 05	CHASSE A L'ŒUF (Sou des Écoles) à partir de 9 H

MAI

Samedi 8	MARCHE du Conseil Municipal

JUIN

Dimanche 20	KERMESSE du SOU des ECOLES (bréchets de poulets)

JUILLET

Samedi 10	JAMBON A LA BROCHE de la SOCIETE DE CHASSE à 19H

AOUT

Dimanche 22	FARFOUILLE INTER-ASSOCIATIONS

NOVEMBRE

Samedi 6	REPAS du SOU des ECOLES

DECEMBRE

Samedi 4	TELETHON avec les Amis du Rugby "BENY VILLEMOTIER (arrivée)
Dimanche 5	Repas POULE AU RIZ de la GYMNASTIQUE VOLONTAIRE
Vendredi 17	Fête de Noël organisée par le Sou des Ecoles

BOIS ET DESIGN
Menuiseries, Escaliers, Salle de bains,
cuisines, aménagements de placards.
NEUF et RENOVATION
Sébastien Jacquier
En Miard 01270 VILLEMOTIER - P.:06 16 70 62 51

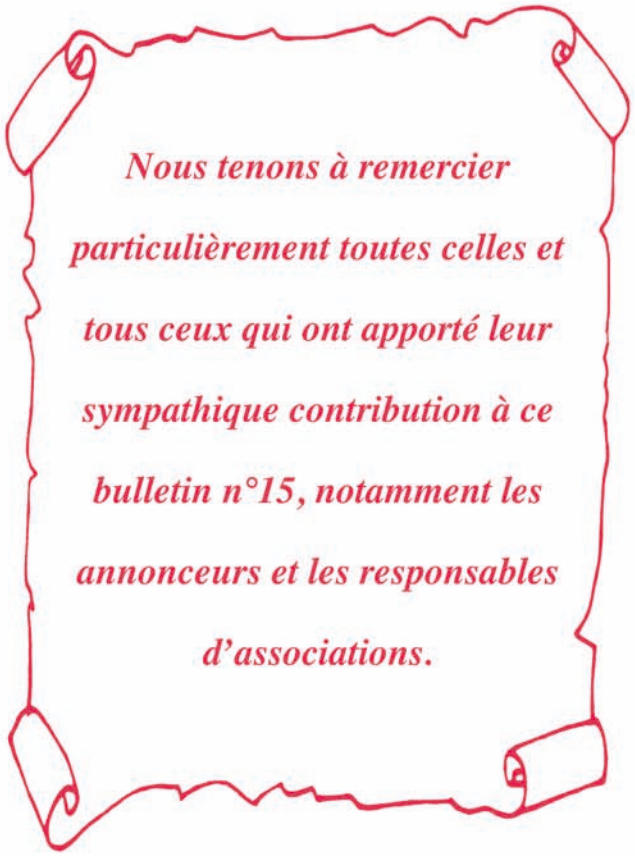
Nous tenons à remercier particulièrement toutes celles et tous ceux qui ont apporté leur sympathique contribution à ce bulletin n°15, notamment les annonceurs et les responsables d'associations.

ESPACE COPIE PRO - 04 74 504 505